

RAPPORT DE LA QUATRIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF

San José, Costa Rica
2-7 décembre 1984





**RAPPORT DE LA QUATRIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF**

**San José, Costa Rica
2-7 décembre 1984**



**Bureau Central de la Direction Générale
Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture
San José, Costa Rica
1985**

00001304

IICA

DO-30 Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture, Comité exécutif.

Rapport de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif. San José, Costa Rica : IICA, 1985.

126 p. (IICA/Série documents officiels ; no. 30).



TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	9
PROCÈS-VERBAL DE LA QUATRIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE	13
Participants	13
Procès-verbal de la séance inaugurale	15
Procès-verbal de la séance préparatoire	15
Première séance plénière	16
Deuxième séance plénière	18
Troisième séance plénière	20
Quatrième séance plénière	25
Cinquième séance plénière	27
Sixième séance plénière	30
Septième séance plénière	35
Huitième séance plénière	38
Neuvième séance plénière	44
Séance de clôture	46
LISTE DE RÉOLUTIONS	51
Résolution No. 16: Système de procès-verbal pour le Comité exécutif et le Conseil Interaméricain de l'Agriculture	53
Résolution No. 17: Date et siège de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif	55
Résolution No. 18: Neuvième Conférence Interaméricaine sur l'Agricul- ture	56
Résolution No. 19: Modification de diverses dispositions du Règlement de la Direction générale	57
Résolution No. 20: Entrée en vigueur du Règlement financier	59
Résolution No. 21: Modification à l'article 82 du Règlement de la Direction générale (Création d'un fonds d'immobilisations)	61
Résolution No. 22: Rapport des commissaires aux comptes	64
Résolution No. 23: Rapports trimestriels sur les états financiers	65
Résolution No. 24: Différences cambiales	66
Résolution No. 25: Créances douteuses	67

Résolution No. 26: Étude sur les fonds établis par des Résolutions en vigueur émises par le Conseil de direction de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles	68
Résolution No. 27: Pension pour M. Ralph H. Allee, Directeur émérite de l'IICA	69
Résolution No. 28: Mise en application du Règlement du personnel . . .	70
Résolution No. 29: Normes pour la classification du personnel de l'IICA et normes pour la classification des postes.	72
Résolution No. 30: Approbation <i>ad referendum</i> du Système de rémunération	74
Résolution No. 31: Définition par le Directeur général, des postes de confiance visés à l'Article 31 du Règlement de la Direction générale . . .	75
Résolution No. 32: Étude pour l'octroi du titre de fonctionnaire émérite à M. Julio A. Ringuelet, Ing.	76
Résolution No. 33: Étude pour l'octroi du titre de fonctionnaire émérite à Mme. Maria Dolores Malugani	77
Résolution No. 34: Incorporation du rapport sur les traités, accords et contrats hors quotes-parts dans le Rapport annuel	78
Résolution No. 35: Rapport sur les états financiers du Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement (CATIE).	79
Résolution No. 36: Nouveau Contrat relatif au Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement (CATIE)	80
Résolution No. 37: Remerciement au Gouvernement et au peuple du Costa Rica	81

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS DE LA QUATRIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF	85
---	-----------

ORDRE DU JOUR	89
--------------------------------	-----------

LISTE DES PARTICIPANTS.	93
--	-----------

LISTE DES FONCTIONNAIRES DE LA RÉUNION	105
---	------------

ANNEXES.	109
-------------------------	------------

Discours prononcé par le Directeur général de l'Institut Interaméricain de coopération pour l'Agriculture à l'occasion de la séance inaugurale de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif.	111
--	-----

Discours de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, Carlos Manuel Rojas, à l'occasion de la séance inaugurale de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif	113
--	-----

Discours prononcé par M. Héctor Molinuevo, Délégué de la République Argentine, au cours de la cérémonie de clôture de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif	116
Discours de M. Oscar Fonseca, Sous-Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, à l'occasion de la cérémonie de clôture de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif	118
Discours prononcé par M. Ricardo H. Dávila, Délégué de la République de l'Équateur, Président de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif à l'occasion de la cérémonie de clôture.	119

INTRODUCTION



INTRODUCTION

Ce document contient la version française du Procès-verbal de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut Interaméricain de coopération pour l'Agriculture (IICA), tenue à San José, Costa Rica du 2 au 7 décembre, 1984, les résolutions qui y furent adoptées, l'ordre du jour, la liste des participants, ainsi que certains documents et discours produits pendant la réunion. Ce volume est publié dans la Série des documents officiels et porte le No. 30.

Ce document également disponible en espagnol, en anglais, et en portugais dans des volumes séparés est publié afin de donner une diffusion plus ample aux activités de l'Institut Interaméricain de coopération pour l'Agriculture.



**PROCÈS-VERBAL DE LA QUATRIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU
COMITÉ EXÉCUTIF DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN
DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA QUATRIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU
COMITÉ EXÉCUTIF DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN
DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE**

**tenu à San José, au Costa Rica
du 2 au 7 décembre 1984**

La quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut Interaméricain de coopération pour l'Agriculture (IICA) est organisée conformément aux dispositions du Règlement du Comité exécutif et à la décision prise lors de la deuxième réunion ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, tenue à Kingston, en Jamaïque, en octobre 1983.

PARTICIPANTS

Conformément au chapitre II "Participants" du Règlement du Comité exécutif, les délégués et observateurs suivants participent à la réunion:

Délégués

Héctor A. Molinuevo, Argentine (titulaire)
Edgardo R. Moscardi, Argentine (suppléant)
Gil Miller Puyo Jaramillo, Colombie (titulaire)
Roberto Morales Sáenz, Colombie (suppléant)
Carlos Manuel Rojas López, Costa Rica (titulaire)
Oscar Fonseca, Costa Rica (suppléant)
Eduardo Zumbado, Costa Rica (suppléant)
Virginia Sancho Alpízar, Costa Rica (suppléante)
Ana C. Armijo, Costa Rica (suppléante)
Collin Bully, Dominique (titulaire)
Ricardo Dávila, Équateur (titulaire)
José Ernesto Soto Gómez, El Salvador (titulaire)
Max Witcher, États-Unis d'Amérique (titulaire)
Donald Stewart, États-Unis d'Amérique (suppléant)
Roger Lewis, États-Unis d'Amérique (suppléant)
John Wyss, États-Unis d'Amérique (suppléant)
O. Marie Strachan, Jamaïque (titulaire)
Raúl Torres Segovia, Paraguay (titulaire)
Marino Chanlatte Sobeca, République Dominicaine (titulaire)
Errol Small, Trinité-et-Tobago (titulaire)
Rafael Griman, Venezuela (titulaire)
Francisco Torres, Venezuela (suppléant)

Observateurs

Carlos Hugo Molina Saucedo, Bolivie
Fernando Calderón Rocabado, Bolivie
Aral Antunes Jara, Brésil
Percy Abols, Canada
Margaret Jaques, Canada
Felipe Ortiz, Chili
Víctor Hugo Ramírez Lavalle, Mexique
Bayardo Serrano, Nicaragua
Alexis Calderón Peñaloza, Panamá
Albert H. Van Dijk, Surinam
Mirta Vanni de Barbot, Uruguay
Susana Dansilio Pozzi, Uruguay

Observateurs permanents

Javier Sandomingo, Espagne
Zeev Markus, Israël
Nicola Silvestri, Italie
Herbert K. Froemberg, République fédérale d'Allemagne

Observateurs du Système Interaméricain

Fernando Bravo, OEA
Parisio Pineda, BID
Emigdio Balbuena Valdez, OPS

Autres observateurs

Rodrigo Tarté Ponce, CATIE
Manuel Martínez y Martínez, SIECA
Gilberto Garza Falcón, CREFAL
Anna María Boekraad, OIT

De l'IICA participent: le Directeur général, le sous-directeur général, les sous-directeurs généraux adjoints des opérations, du développement de programmes et des affaires extérieures, les directeurs de cabinet, des ressources humaines, des ressources financières et de la gestion, de l'information publique et de l'appui institutionnel, du financement externe, le coordonnateur des relations internationales, les conseillers juridiques et d'autres fonctionnaires.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE INAUGURALE

- 0.1 La séance inaugurale de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA est ouverte à 9 h 10 le 3 décembre 1984, dans la salle 83A-84A du Bureau central de l'Institut, à San Isidro de Coronado, au Costa Rica.
- 0.2 L'acte inaugural, présidé par le représentant du Canada, M. Percy Abols, commence avec les mots de bienvenue du Directeur général, M. Francisco Morillo Andrade, lequel présente une synthèse des travaux de l'Institut au cours des dernières années et souligne l'importance du secteur agricole dans le développement général des pays américains.
- 0.3 Hommage est rendu à la mémoire de M. Ralph Allee, ancien Directeur de l'IICA. Le Comité exécutif garde une minute de silence.
- 0.4 Le représentant du Gouvernement du Costa Rica, M. Carlos Manuel Rojas, ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, souligne dans son discours l'importance de cette quatrième réunion et signale la nécessité fondamentale, pour les pays américains, de revivifier la coopération technique et le développement rural.
- 0.5 Le Président déclare officiellement ouverte la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif.
- 0.6 La séance inaugurale est levée à 9 h 45.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉPARATOIRE

- 0.7 La séance préparatoire de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif est ouverte à 10 h 30 le 3 décembre 1984, dans la salle 83A du Bureau central de l'IICA. Elle est présidée par le délégué du Canada, M. Percy Abols.
- 0.8 Le Comité procède à la conclusion d'accords sur les points suivants de l'ordre du jour:
 - a) élection du Président de la quatrième réunion;
 - b) élection du Rapporteur;
 - c) ordre du jour;
 - d) Commission de vérification des pouvoirs et Commission du style;
 - e) commissions de travail;

- f) date et heure limites pour la présentation des propositions;
- g) durée de la réunion;
- h) ordre de préséance;
- i) questions diverses.

0.9 La séance préparatoire est levée à 11 h 15.

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

1.1 La première séance plénière de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif est ouverte à 11 h 35 le 3 décembre 1984 dans la salle 83A-84A du Bureau central de l'IICA. Elle est présidée par le représentant du Canada, M. Percy Abols.

Confirmation des accords conclus lors de la séance préparatoire

Élection du Président

1.2 Le Comité ratifie par acclamation l'accord intervenu lors de la séance préparatoire pour élire à la présidence de la quatrième réunion ordinaire le représentant de l'Equateur, M. Ricardo Dávila, lequel exprime sa reconnaissance pour l'honneur fait à son pays et à sa personne.

Élection du Rapporteur

1.3 Avec comme Président le représentant de l'Equateur, le Comité ratifie par acclamation la désignation du représentant suppléant de l'Argentine, M. Edgardo R. Moscardi, comme Rapporteur.

Ordre du jour

1.4 Le Comité ratifie l'ordre du jour présenté par le Directeur général, avec l'addition de deux points sous "Questions diverses", à savoir: a) offre officielle d'accueil de la troisième réunion ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, faite par le Gouvernement de l'Uruguay; b) rapport du commissaire aux comptes sur la Déclaration de biens du Directeur général, conformément à l'article 10e du Règlement de la Direction générale.

Composition des commissions

1.5 La composition de la Commission de vérification des pouvoirs est ratifiée. La Commission comprend les représentants des États-Unis d'Amérique, de

Trinité-et-Tobago, du Paraguay et du Costa Rica et elle est présidée par ce dernier.

- 1.6 La Commission du style se compose du représentant de la République Dominicaine pour la langue espagnole et de la déléguée de la Jamaïque pour la langue anglaise.
- 1.7 Il est décidé de former les commissions de travail au fur et à mesure des débats, au besoin.

Détermination de la date et de l'heure limites pour la présentation des propositions

- 1.8 Le Comité décide de fixer le 4 décembre à 16 heures comme date et heure limites pour la présentation des propositions.

Durée approximative de la réunion

- 1.9 Le Comité approuve la suggestion du Directeur général pour terminer la quatrième réunion ordinaire le 7 décembre dans l'après-midi.

Ordre de préséance des Etats membres

- 1.10 Le Comité ratifie l'ordre de préséance établi par tirage lors de la séance préparatoire. L'ordre adopté est le suivant:

Dominique
El Salvador
Jamaïque
Paraguay
République Dominicaine
Trinité-et-Tobago
Colombie
Argentine
Venezuela
Costa Rica
États-Unis

Questions diverses

- 1.11 Le Directeur général invite les représentants et les observateurs aux activités spéciales, à la fin des séances quotidiennes du Comité, où il sera question des progrès de l'Institution et du programme-budget 1986-1987. A cet effet, il sollicite l'appui et la collaboration des représentants.

1.12 Le Directeur général soumet à la considération du Comité la possibilité de faire une visite au Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement (CATIE) le 8 décembre.

Point 1: Rapport du Directeur général sur les options pour le système de procès-verbal des réunions du Comité exécutif et du Conseil Interaméricain de l'Agriculture (IICA/CE/Doc.93(84))

1.13 Sur demande formulée par le Conseil Interaméricain de l'Agriculture lors de sa deuxième réunion ordinaire, le Directeur général soumet à la considération du Comité le rapport sur les options pour le système de procès-verbal. Le Secrétaire technique expose l'information pertinente et le Rapporteur donne lecture du Projet de résolution.

1.14 Le Comité approuve le Projet de résolution présenté par le Directeur général et demande qu'un projet de résolution sur le système de procès-verbal soit présenté lors de la prochaine réunion du Comité exécutif, pour ensuite être porté devant le Conseil Interaméricain de l'Agriculture.

1.15 Le Directeur général de l'IICA demande au Directeur général du Centre Régional d'Education des Adultes et d'Alphabétisation Fonctionnelle pour l'Amérique Latine (CREFAL), M. Gilberto Garza Falcón, de passer à la table principale pour signer l'Accord de prorogation sur la coopération technique entre les deux institutions. M. Garza Falcón explique brièvement la philosophie et les buts de l'Accord.

1.16 La séance est levée à 12 h 35.

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

2.1 La deuxième séance plénière de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif commence à 14 h 25 le 3 décembre 1984. Elle est présidée par le représentant de l'Équateur.

2.2 Conformément à l'ordre du jour, le Président invite le Directeur général à exposer le point numéro 2.

Point 2: Rapport annuel de 1983

2.3 Le Directeur général fait une présentation générale sur la forme et le contenu du Rapport annuel de 1983. Immédiatement après, il demande au Sous-directeur général adjoint du développement des programmes, M. Jorge Soria, d'exposer au Comité les faits saillants du Rapport annuel.

- 2.4 M. Soria recense les principaux problèmes auxquels se heurte l'agriculture en Amérique latine et dans les Antilles. Aussitôt après, le Sous-directeur général, M. Quentin M. West, résume le contenu du chapitre 2 du Rapport annuel, intitulé "Caractérisation institutionnelle et mandats" et souligne, entre autres, l'existence, depuis 1983, de bureaux de l'IICA dans tous les pays membres.
- 2.5 Le Sous-directeur général adjoint du développement des programmes intervient pour rendre compte, en détail, des actions menées dans le cadre des dix programmes de l'IICA, et il énumère les divers projets mis en œuvre dans chaque pays membre.
- 2.6 Le Sous-directeur général adjoint des opérations, M. José Alberto Torres, présente un résumé au sujet des activités exercées par les centres spécialisés de l'Institut, à savoir CIDIA, CEPI et CATIE. Il rend compte aussi des activités relatives au Fonds Simón Bolívar.
- 2.7 Le Président soumet à la considération du Comité le chapitre 5 du Rapport annuel, intitulé "Fonds Simon Bolivar", et le "Rapport annuel sur le Fonds Simon Bolivar, 1983".
- 2.8 Les représentants des États-Unis d'Amérique et de Trinité-et-Tobago félicitent le Directeur général pour l'information fournie. Le représentant de l'Argentine adresse des félicitations semblables et signale que l'ampleur du rapport l'empêche d'aborder chaque chapitre en particulier. Il indique que l'évolution du secteur agro-pastoral de la région - telle qu'elle est tracée dans le rapport - n'est pas conforme aux attentes, ce qui oblige à envisager dans le cadre de l'organisme, bien que cela ne ressortisse pas à ses fonctions spécifiques des mesures efficaces pour contribuer à la coopération entre les pays et, par là, augmenter l'implantation de la technologie ainsi que la production et la productivité du secteur agro-pastoral. Il indique aussi que l'Argentine s'engage à participer pleinement à la réalisation d'un tel objectif.
- 2.9 La représentante de la Jamaïque signale que la liste des activités de l'IICA en 1983 est impressionnante. Elle désire savoir quelles sont les mesures prises pour réaliser des évaluations périodiques et comment le Comité et le Conseil Interaméricain de l'Agriculture sont informés de ces évaluations. Le Directeur général expose de manière détaillée les travaux de la Direction de l'évaluation, rattachée à la Sous-direction générale adjointe du développement des programmes, et ses fonctions d'encadrement avec la Sous-direction générale adjointe des opérations. Il explique également le Système uniformisé de rapports de projets en vigueur au sein de l'IICA et les mesures qui sont adoptées pour intégrer les pays dans ce travail d'évaluation.

- 2.10 Le Directeur général demande aux représentants d'exposer leur sentiment sur les activités que réalise l'IICA, afin d'effectuer corrections nécessaires.
- 2.11 Le représentant des États-Unis d'Amérique suggère que désormais le Rapport annuel de l'IICA contienne moins de pages, cite le coût des projets, légende les photographies qui accompagnent le texte et comporte un nombre plus grand de diagrammes explicatifs. Le Président et le Directeur général indiquent avoir pris bonne note de ces suggestions.
- 2.12 Le représentant de Trinité-et-Tobago demande que l'information relative aux projets soit quantifiée et que les problèmes auxquels se heurte l'IICA dans l'exécution de ses projets soient exposés. Le Directeur général indique que désormais les rapports annuels contiendront cette information, afin de consigner l'expérience de l'Institut au profit des pays membres et de l'IICA lui-même.
- 2.13 Le Président suggère de continuer la discussion de ce point lors de la prochaine séance plénière. La séance est ensuite levée à 17 h 10.

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

- 3.1 La troisième séance plénière de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif est ouverte à 8 h 40 le 4 décembre 1984. Elle est présidée par le représentant de l'Équateur.

Approbation des procès-verbaux de la séance inaugurale, de la séance préparatoire, de la première séance plénière et de la deuxième séance plénière

- 3.2 Après lecture de l'ordre du jour, le Président soumet à la considération du Comité le procès-verbal de la séance inaugurale, lequel est approuvé.
- 3.3 Le Président soumet à la considération du Comité le procès-verbal de la séance préparatoire, lequel est approuvé.
- 3.4 Le Président soumet à la considération du Comité le procès-verbal de la première séance plénière, lequel est approuvé.
- 3.5 Le Président soumet à la considération du Comité le procès-verbal de la deuxième séance plénière, lequel est approuvé (avec ajouts).

Points Rapport annuel de 1983 et Rapport sur le Fonds Simon Bolivar de 2 et 3: 1983 (suite)

- 3.6 Sur demande du Directeur général, le Sous-directeur général adjoint chargé des Affaires extérieures, M. Ronald Echandi, présente un résumé des rela-

tions que l'Institut a entretenues en 1983 avec des organismes rattachés au Système Interaméricain ou aux Nations Unies, avec des gouvernements et des institutions des pays observateurs, avec des organismes régionaux ou sous-régionaux, ainsi qu'avec d'autres institutions des pays membres et des pays donateurs.

- 3.7 Sur suggestion du représentant de la Dominique, le Comité décide d'émettre une résolution qui recommande au Directeur général d'inclure dans le Rapport annuel l'information relative aux projets financés à l'aide de ressources autres que les quotes-parts.
- 3.8 La représentante de la Jamaïque félicite le Directeur général pour les relations que l'IICA entretient avec la Banque mondiale et signale que son pays espère que continue cette étroite collaboration entre l'IICA et la Banque mondiale dans les Antilles.
- 3.9 Le Comité accuse réception du Rapport annuel de 1983 et du Rapport sur le Fonds Simon Bolivar de 1983.

Point 4: Rapport financier et Rapport des commissaires aux comptes pour 1983 (IICA/CE/Doc.101(84))

- 3.10 Le Directeur général présente le Rapport financier, en soulignant l'accroissement du volume des opérations financières réalisées par l'IICA, la modernisation des systèmes de contrôle et d'information comptables, la difficulté de perception des quotes-parts en raison des problèmes économiques des différents pays, et le fait que l'Institut n'a pas été tenu de recourir à l'endettement en 1983.
- 3.11 Sur demande du Directeur général, le Directeur des ressources financières et de la gestion, M. Fabio Villacís, décrit en détail le Rapport financier, notamment les passages relatifs au Fonds ordinaire, au Fonds Simon Bolivar, aux Fonds de dépôts et aux Fonds nationaux. Il résume en outre le contenu du Rapport des commissaires aux comptes, notamment les passages relatifs à l'actif, au passif et au Fonds général de roulement ainsi que les passages intéressant l'état des recettes et des dépenses, et les changements intervenus dans le Fonds général de roulement.
- 3.12 M. Villacís est aidé dans sa tâche par le chef de la Division du budget, M. Juan Luis Marambio, lequel expose devant le Comité les informations relatives à l'exécution budgétaire par programmes, décrite dans le rapport des commissaires aux comptes.
- 3.13 Le représentant des États-Unis d'Amérique fait savoir que le mode de présentation de l'information a facilité la compréhension et que sa délégation

souhaite, dans un esprit positif, faire quelques commentaires et suggestions sur certains points précis.

- 3.14 Le représentant des États-Unis d'Amérique fait remarquer que la présentation des informations financières n'est pas encore à la hauteur des pratiques adoptées dans d'autres organismes internationaux; que, vu l'accroissement du Fonds général de roulement, l'IICA doit augmenter ses prévisions budgétaires visant les revenus; que, dans le cas des créances douteuses, il faut d'abord que le Directeur général en explique les antécédents et qu'une recommandation soit présentée pour recouvrer ces fonds ou les éliminer de l'état de compte, cette dernière décision incombant au Conseil Interaméricain de l'Agriculture.
- 3.15 Il signale aussi l'inquiétude de sa délégation au sujet de l'absence d'un état de compte visant l'utilisation du subside que l'IICA accorde au Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement (CATIE) et que, cela étant, il juge nécessaire que le CATIE présente un rapport de comptabilité et de vérification de ces fonds, de sorte que ces informations puissent servir à autoriser le subside pour la période 1986-1987.
- 3.16 Le représentant des États-Unis d'Amérique indique que la redistribution des ressources affectées aux programmes, faite par la Direction générale en 1983, reflète un bon ordonnancement des priorités dans l'exécution des programmes de l'IICA.
- 3.17 Il fait remarquer en outre que le rapport des commissaires aux comptes, bien que terminé le 8 avril 1984, fut remis aux pays membres le 19 octobre; que ce rapport doit être transmis aux pays membres au plus tard le 30 juin 1984 et qu'il espère que le rapport visant l'année 1984 sera acheminé au plus tard à cette date l'année suivante.
- 3.18 Le représentant des États-Unis d'Amérique indique que son pays espère que, à partir du rapport des commissaires aux comptes de 1984, l'IICA rendra compte de toutes ses opérations selon les principes comptables généralement admis, conformément à la décision du Conseil Interaméricain de l'Agriculture en 1981; que la Direction générale fournisse des explications détaillées au sujet des créances douteuses, tout en exposant les antécédents, la raison du non-recouvrement et les engagements pris par l'IICA et les pays membres.
- 3.19 Il demande également une explication concernant la perte inscrite au compte de change en 1983 et signale que son pays souhaite voir le Directeur général mettre à profit, dans la préparation du programme-budget de 1986-1987, l'expérience de redistribution des ressources affectées aux programmes.

- 3.20 Le Directeur général remercie le représentant des États-Unis d'Amérique pour ses observations et ses commentaires, et signale que des efforts plus grands ont été faits pour consigner et présenter les informations financières selon les principes comptables généralement admis; que le terme "créances douteuses" est conforme aux procédures des commissaires aux comptes et que c'est là une première étape servant à produire le type de rapport que suggère le représentant des États-Unis d'Amérique et à voir s'il convient d'inscrire ces comptes dans les livres, à la discrétion du Conseil Interaméricain de l'Agriculture.
- 3.21 Il fait savoir aussi que, pour ce qui est de l'absence d'un rapport financier sur l'apport fait par l'IICA au CATIE, le nouveau contrat prévoit l'obligation pour le CATIE de rendre compte de l'utilisation de ces fonds; que, pour la cinquième réunion du Comité exécutif, l'envoi des rapports et documents pertinents sera avancé au mois de mai ou juin 1985. Il signale que les pertes inscrites au compte de change se sont produites parce que les fonds nationaux, constitués d'apports en monnaie nationale, se trouvent réduits lors de l'inscription comptable en dollars selon le taux de change en vigueur, toute dévaluation ayant des répercussions négatives. Il indique que l'on cherchera à trouver un mécanisme approprié pour l'inscription.
- 3.22 Le Directeur général fait remarquer que, en 1983, le degré d'avancement de certains programmes dans les Antilles fut tributaire du démarrage, toujours graduel, des projets et des limitations inhérentes à la perception des revenus. Il ajoute que les ressources affectées à certains programmes pourraient être réduites, selon les priorités et les demandes explicites formulées par les différents pays.
- 3.23 Le représentant de la République Dominicaine félicite la Direction générale pour les efforts faits en vue d'améliorer les systèmes d'information financière et comptable, et l'interroge sur la disproportion entre le montant des investissements transitoires et les revenus enregistrés au chapitre des intérêts.
- 3.24 Le Directeur général indique que la disproportion en question s'est produite parce que, peu avant la clôture des états financiers le 31 décembre, l'Institut a reçu de quelques pays un apport économique important et que, en conséquence, cette injection de ressources a altéré la proportion entre les investissements et les intérêts engendrés.
- 3.25 Le représentant de l'Argentine demande au Directeur général si la redistribution des ressources entre programmes et chapitres s'est faite pour renflouer d'autres programmes ou pour subvenir aux frais de la Direction générale. Le Directeur général explique que les ressources réaffectées ont servi à faire l'acquisition de calculateurs pour la comptabilité, au Projet hémisphérique d'information du CIDIA et au financement des coûts du person-

nel occasionnés par le processus de décentralisation de l'Institut et par la réinstallation des fonctionnaires de l'Institut tous les neuf ans.

- 3.26 Le représentant de la Dominique félicite le Directeur général pour les renseignements fournis, confirme ce que dit le Directeur général au sujet du démarrage des projets dans les Antilles et demande que l'on continue d'appuyer la mise en oeuvre des programmes II, III et IX dans cette région.
- 3.27 Le représentant de l'Argentine félicite le Directeur général pour l'amélioration de la situation financière de l'IICA et pour la présentation du rapport. Il indique que la difficulté de perception des quotes-parts ne disparaîtra pas dans un avenir rapproché, étant donné la situation financière des différents pays. Il suggère que l'on permette dorénavant aux pays de faire une partie de leur apport en monnaie nationale, que les rapports comprennent à l'avenir une documentation sur les programmes dont la mise en oeuvre présente des variations importantes, et que le Conseil Interaméricain de l'Agriculture prenne une décision au sujet des comptes à recevoir.
- 3.28 Le représentant du Costa Rica adresse des félicitations au Directeur général. Le Président, en sa qualité de représentant de l'Équateur, exprime sa reconnaissance pour le travail effectué par la Direction générale au cours des années 1982 et 1983 et il indique que, en contrepartie, les gouvernements se doivent d'appuyer la mise en oeuvre des programmes.
- 3.29 La représentante de la Jamaïque se joint à son homologue pour féliciter le Directeur général et demande à ce dernier de fournir de plus amples informations au sujet des changements opérationnels que l'on est en train d'apporter pour améliorer la structure administrative et la gestion des ressources financières.
- 3.30 En réponse au représentant de l'Argentine, le Directeur général signale que la possibilité de paiement en monnaie nationale ne pourra être étudiée sans enfreindre les règlements de l'Institut que lorsque les circonstances s'y prêteront et que la coopération des établissements financiers des différents pays sera assurée. En réponse à la représentante de la Jamaïque, le Directeur général décrit en détail les progrès de l'Institut en matière de ressources humaines, de comptabilité, d'administration et de gestion matérielle, et en ce qui concerne le Système uniformisé de rapports approuvé par le Conseil Interaméricain de l'Agriculture.
- 3.31 Le Comité accuse réception du Rapport financier et du Rapport des commissaires aux comptes pour 1983
- 3.32 Le Président lève la séance à 12 h 30

QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

- 4.1 La quatrième séance plénière de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif commence à 14 h 25 le 4 décembre 1984. Elle est présidée par le représentant de l'Équateur.
- 4.2 Après lecture de l'ordre du jour, le représentant des États-Unis d'Amérique demande des éclaircissements au sujet de la procédure à suivre pour la présentation de projets de résolution, pour formuler auprès du Comité des recommandations relatives au Rapport financier et au Rapport des commissaires aux comptes. Le Secrétaire technique suggère de présenter par écrit le projet de résolution en question.
- Point 5: Rapport du Directeur général sur la progression des résolutions de la deuxième réunion ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture (IICA/CE/Doc.97(84))**
- 4.3 Le Directeur général demande au directeur du Financement externe, M. Guillermo Grajales, de présenter le document. M. Grajales décrit brièvement le suivi donné à toutes les résolutions de la deuxième réunion ordinaire du Conseil, sauf en ce qui concerne les résolutions 29, 33, 35, 36, 37, 38, 51 et 52, lesquelles seront abordées de façon explicite lors des séances ultérieures de la présente réunion.
- 4.4 Le Comité exécutif accuse réception du rapport du Directeur général.
- Point 6: Rapport du Directeur général sur les accords, conventions et contrats hors quotes-parts conclus avec les États membres, les agences internationales et d'autres entités (IICA/CE/Doc.95(84))**
- 4.5 Sur demande du Directeur général, le directeur du Financement externe présente le rapport et résume le document. Le Comité accuse réception du rapport.
- Point 7: Rapport du Directeur général sur les résolutions en vigueur adoptées par le Conseil de direction de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles (IICA/CE/Doc.94(84))**
- 4.6 Le Directeur général rapporte que, en application de la résolution IICA/JIA/Res.7(I-E/81), on préparera le Document officiel numéro 23, dont les points les plus importants sont expliqués par la conseillère juridique, Mme Tirza Rivera, laquelle signale en outre la nécessité de réaliser une étude sur les effets produits par les résolutions relatives aux fonds renouvelables.

- 4.7 Le représentant du Salvador demande la révision de l'application des résolutions intitulées "Commission nationale de consultation" (IICA/RAJD/Res.29(14/75)) et "Systématisation de la coopération technique réciproque" (IICA/RAJD/Res.93(18/79)), vu l'importance de ses effets à la fois pour l'IICA et pour les pays membres.
- 4.8 Pour ce qui est de la première résolution mentionnée, le Directeur général explique que les nouveaux accords cadres comprendront une clause à ce sujet, laquelle a été acceptée par certains pays membres. Quant à la deuxième résolution, il mentionne divers projets au moyen desquels l'application de cette résolution se fait.
- 4.9 Le Secrétaire technique fait lecture du Projet de résolution intitulé "Etude sur les fonds établis par les résolutions en vigueur émises par le Conseil de direction de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles".
- 4.10 Le Président soumet à la considération du Comité ladite résolution, qui est approuvée.
- Point 8: Proposition du Directeur général portant modification des règlements de la Direction générale (IICA/CE/Doc.96(84))**
- 4.11 Le Directeur général présente au Comité le Projet de résolution intitulé "modification de l'article 82 du Règlement de la Direction générale (Création d'un fonds d'immobilisations)" pour que le Comité le soumette à l'approbation du Conseil Interaméricain de l'Agriculture.
- 4.12 Divers points soulevés par les représentants de la Jamaïque et des États-Unis d'Amérique sont éclaircis. Le Projet de résolution est ensuite approuvé.
- 4.13 En outre, le représentant des États-Unis d'Amérique présente par écrit le document intitulé "Proposition de la délégation des États-Unis portant modification du Règlement de la Direction générale (Série de documents officiels numéro 22 rev.)". Le représentant de l'Argentine propose également par écrit une modification à l'article 31 du Règlement de la Direction générale.
- 4.14 Le représentant du Canada demande des explications plus amples au sujet de la proposition du représentant des États-Unis d'Amérique.
- 4.15 Vu cette demande, le Président suggère la mise sur pied d'un groupe de travail, lequel se compose, à titre volontaire, des représentants du Chili, du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Costa Rica et de l'Argentine, ce dernier agissant comme rapporteur.
- 4.16 La séance est levée à 16 h 20.

CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

- 5.1 La cinquième séance plénière de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif est ouverte à 9 h 10 le 5 décembre 1984. Elle est présidée par le représentant de l'Équateur.
- 5.2 Après lecture de l'ordre du jour, le Président soumet à la considération du Comité le procès-verbal de la troisième séance plénière, lequel est approuvé (avec ajouts).
- 5.3 Le Président soumet à la considération du Comité le procès-verbal de la quatrième séance plénière, lequel est approuvé.

Point 9: Proposition de Règlement financier (IICA/CE/Doc.88(84)rev.)

- 5.4 Le Président indique la procédure à suivre pour l'étude du document et demande au Directeur général de présenter la proposition de Règlement.
- 5.5 Le Directeur expose les antécédents de la proposition de Règlement financier en soulignant sa conformité aux mandats donnés par le Conseil et l'éventuelle incorporation, dans le document, des commentaires émis par les pays membres.
- 5.6 La proposition de Règlement financier est reçue, analysée et acceptée avec les observations suivantes:

Chapitre 1. Autorité et responsabilité: fonctions et comptabilité

Norme 1.2 – Délégation

- 5.7 Le représentant du Canada demande des explications relatives à la définition de la personne qui délègue et, en matière financière, de la personne à qui délégation est faite. Il fait observer qu'il convient de préciser davantage la notion de délégation.
- 5.8 Le Directeur général indique que les normes subséquentes de la proposition de Règlement comportent les précisions demandées par le représentant du Canada, y compris la séparation et la limitation des responsabilités.

Chapitre II. Normes visant le programme-budget

Norme 2.1 Libellé du présent Règlement

- 5.9 Le représentant des États-Unis d'Amérique demande la modification de l'ordre des éléments de la norme et l'addition d'un sous-paragraphe afin

d'incorporer la classification par "objet des dépenses", conformément à l'article 68 du Règlement de la Direction générale. Le Secrétaire technique prend note des deux propositions, lesquelles sont approuvées par le Comité.

Numéro 2.1.i (3)

- 5.10 Le représentant du Canada se dit inquiet du fait que le caractère vague de la notion de "services généraux" puisse donner lieu à des abus.

Norme 2.3 – Préparation et présentation. Numéro 2.3.6

- 5.11 Le représentant de l'Argentine suggère que, dans l'élaboration du programme-budget, les critères techniques l'emportent sur les critères purement financiers. Il offre de présenter sa proposition par écrit.

Norme 2.4 - Cycle budgétaire. Numéro 2.4.1

- 5.12 Le représentant du Brésil demande une modification du libellé relatif au délai d'envoi des propositions stipulé à ce numéro. Le Secrétaire technique prend note de la proposition.

Numéro 2.4.2

- 5.13 Le représentant de l'Argentine demande que l'affectation budgétaire que peut demander le Directeur général pour la seconde année de la période biennale puisse être autorisée par le Comité exécutif, sans qu'il soit nécessaire d'en référer au Conseil. Le Directeur général signale l'impossibilité d'accepter cette proposition, l'autorisation des affectations budgétaires relevant exclusivement du Conseil.

Norme 2.7 – Perception des quotes-parts

- 5.14 Le représentant du Brésil demande que, vu la situation économique des différents pays, cette norme soit atténuée de manière que le libellé indique que les quotes-parts seront payées "le plus tôt possible" à compter du premier jour de l'exercice visé. Le Directeur général juge la suggestion acceptable pourvu que la norme stipule, conformément à l'article 80 du Règlement de la Direction générale, que le paiement des quotes-parts sera réputé en retard à compter du premier jour de l'exercice fiscal.

Norme 2.11 - Obligations. Numéro 2.11.5

- 5.15 Le représentant du Canada demande que l'"offre ferme" soit présentée par écrit à l'IICA. Approuvé

Norme 2.12 Dépenses. Numéro 2.12.2 Petite caisse

- 5.16 Le représentant du Canada demande l'établissement de règlements visant à limiter le montant de la petite caisse. Le Directeur général fait remarquer que, vu la diversité des monnaies en usage à l'Institut, il est difficile de fixer un plafond, mais que, à cette fin, les instructions et les normes pertinentes seront émises. L'incorporation de ce dernier point dans le libellé du numéro est approuvée.

Chapitre III. Ressources financières

Norme 3.6 – Coûts administratifs et techniques indirects. Numéro 3.6.1

- 5.17 Le représentant du Brésil demande que l'on modifie le numéro pour attribuer une forme distincte aux fonds alloués au titre des coûts administratifs et techniques indirects. Le Directeur général indique que la modification suggérée porterait atteinte aux dispositions réglementaires de l'Institut. La modification n'est pas approuvée.

Norme 3.10 – Réception de fonds. Généralités

- 5.18 Le représentant du Canada demande que l'on modifie la norme pour qu'un reçu soit toujours émis lors de la réception de fonds. Approuvé.

Chapitre IV. Comptabilité et contrôle financier

Norme 4.3 – Comptes rendus des travaux

- 5.19 Le représentant des États-Unis d'Amérique demande que les comptes rendus des travaux soient toujours présentés, sans que les différents pays soient tenus d'en faire la requête. A la suggestion du Directeur général, le Comité demande l'élaboration d'un projet de résolution à cet égard, en vue de son étude ultérieure.

Norme 4.5 – Taux de change et autres monnaies. Alinéa a.

- 5.20 Le représentant du Brésil suggère que l'on utilise le taux de change le plus favorable. Le Directeur général exprime son accord tout en précisant qu'il convient de rechercher le taux de change le plus favorable dans le cadre du marché légal.
- 5.21 Le Comité décide d'éliminer l'alinéa d de ce numéro en attendant que le Directeur général réalise une étude pour déterminer le taux de change idéal pour la conversion des valeurs en espèces.
- 5.22 La séance est levée à 12 h 10

SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

- 6.1 La sixième séance plénière de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif est ouverte à 14 h 35 le 5 décembre 1984. Elle est présidée par le représentant de l'Équateur.

Point 10: Proposition de Règlement visant le personnel de l'IICA (IICA/CE/Doc.89(84)rev.)

- 6.2 Après lecture de l'ordre du jour, le Président indique la procédure à suivre pour l'étude du document et demande au Directeur général de présenter la proposition de règlement.
- 6.3 Le Directeur général présente le document en tant qu'instrument normatif qui explicite le Règlement de la Direction générale et qui, signale-t-il, incorpore les commentaires et les suggestions de divers pays membres, ainsi que ceux de l'Association du personnel de l'Institut.
- 6.4 Le Directeur général soumet à la considération du Comité la demande de participation à la présente séance, formulée par le président de l'Association du personnel. Le Comité délibère longuement sur l'intérêt de la participation du président de l'Association du personnel et approuve finalement la présence de ce dernier.

Chapitre I. Organisation du personnel

Article 1.3 Comité consultatif de classification. Numéro 1.3.1

- 6.5 Le représentant de l'Argentine demande que l'on modifie cet article pour inclure la participation du directeur du programme intéressé au sein du Comité consultatif de classification. Approuvé.

Article 1.4 Classification du personnel

Numéro 1.4.1

- 6.6 Afin d'éliminer l'ancienneté comme critère de classification du personnel, le représentant des États-Unis d'Amérique propose par écrit de modifier cet article. La demande étant approuvée, l'article 30 du Règlement de la Direction générale est modifié en conséquence.
- 6.7 Le Comité décide de substituer le terme "antécédents" au terme "curriculum vitae".

Numéro 1.4.2

- 6.8 Le représentant de l'Argentine suggère l'élimination de cet article qui vient contredire le numéro 4.1.7 du Chapitre IV. Approuvé.

Article 1.5 Catégories de personnel

Numéros 1.5.1.a et 1.5.1.b

- 6.9 Le représentant des États-Unis d'Amérique propose la modification des définitions visant le personnel régulier et le personnel temporaire et, en conséquence, la modification de l'article 12.a.i et 12.a.ii du Règlement de la Direction générale. Le Comité prend en considération l'étude préparée à cet égard par le groupe de travail. Les deux propositions sont approuvées.

Article 1.7 Personnel de confiance

Numéro 1.7.1

- 6.10 Le représentant de l'Argentine signale le grand nombre de postes de confiance au sein de l'Institut à l'heure actuelle, lesquels comportent à tort des postes purement techniques, notamment ceux des directeurs de programmes. Étant donné que cette suggestion implique l'apport de modifications à l'article 31 du Règlement de la Direction générale, le Comité juge nécessaire que cette proposition soit présentée par écrit.

Número 1.7.3

- 6.11 En vue de stipuler la périodicité de l'évaluation du personnel de confiance, le représentant des États-Unis d'Amérique présente par écrit des propositions portant modification de cet article et de l'article 33 du Règlement de la Direction générale. Les deux propositions sont approuvées.

Chapitre II. Recrutement. Séction et nomination du personnel

Article 2.2 Recrutement

Numéro 2.2.1

- 6.12 Le représentant de Trinité-et-Tobago demande des éclaircissements sur cet article, étant donné que, à la différence des autres organismes internationaux, l'IICA n'annonce pas ses postes vacants. Le Directeur général explique que c'est là justement le but de ce numéro.

Article 2.3 Séction

Numéro 2.3.5.a

- 6.13 Le représentant du Brésil demande des éclaircissements au sujet du critère utilisé pour déterminer le nombre de fonctionnaires internationaux sélectionnés dans chaque pays. Le Directeur général répond en faisant allusion au récent exposé fait à Brasilia par le Secrétaire général de l'OEA, lequel a réaffirmé que les critères d'équité, d'opportunité et de concours restaient les plus appropriés à la sélection du personnel.
- 6.14 Le représentant du Canada signale le manque de cohérence entre ce numéro et l'article 36 du Règlement de la Direction générale. Le Directeur général suggère au Comité exécutif de soumettre au Conseil un projet de modification pour éliminer le terme "nationalité", étant donné que cette question est abordée dans la phrase suivante de l'article 36 du Règlement de la Direction générale. Le Comité approuve la suggestion.

Article 2.7 Déclaration de loyauté

- 6.15 Les représentants de l'Argentine et du Costa Rica demandent la modification de cet article afin d'éliminer l'expression "conduite criminelle". La motion est discutée et approuvée avec incorporation des corrections signalées.

Article 2.12 Changement de nomination. Numéro 2.12.1 a

- 6;16 Le représentant des États-Unis d'Amérique recommande de corriger ce numéro conformément à la proposition portant modification de l'article 12.1.1 du Règlement de la Direction générale, présentée au préalable, afin de préserver la cohérence des définitions et d'engager du personnel uniquement lorsqu'il existe des vacances. Approuvé.

Chapitre III. Devoirs, obligations et privilèges

Article 3.5 Activités et intérêts en dehors de l'Institut

Numéro 3.5.1

- 6.17 Le représentant de l'Argentine juge injuste l'application de ce numéro pour le personnel local. Le représentant du Costa Rica suggère à son tour d'adopter des systèmes de rémunération additionnelle, comme c'est le cas avec le régime d'emploi à plein temps des fonctionnaires de son pays. Le Directeur général cite les articles 22 et 25 du Règlement de la Direction générale, lesquels s'appliquent à tout le personnel.

Numéro 3.5.6

- 6.18 Le représentant de l'Argentine juge excessives les interdictions visant la participation de fonctionnaires de l'IICA à des activités culturelles telles que productions cinématographiques et théâtrales. Le Directeur général cite le Règlement et le Manuel du personnel de l'Organisation des États Américains (OEA), lesquels ont servi de guide pour l'élaboration de ce numéro.

Chapitre IV. Traitements, indemnités, prestations et allocations

Article 4.1 Système de rémunération

Numéro 4.1.1

- 6.19 Le représentant des États-Unis d'Amérique demande la modification de l'ordre de présentation de ce numéro, ainsi que la modification respective de l'article 30.B. du Règlement de la Direction générale. Les deux modifications sont approuvées.

Article 4.3 Indemnités et prestations – Personnel de la catégorie professionnelle et Article 4.4 Indemnités et prestations – Personnel de la catégorie des services généraux

Numéros 4.3.1 et 4.4.1 Sécurité sociale et assurances

- 6.20 Le représentant des États-Unis d'Amérique présente par écrit une proposition portant modification de ces chapitres et numéros qui se recourent, ainsi que de l'article 45 du Règlement de la Direction générale, afin de garantir un minimum d'avantages sociaux au personnel local dans tous les pays membres. Approuvé.

Chapitre V. Changement de poste et de fonctions

Article 5.8 Évaluation

Numéro 5.8.4

- 6.21 Le représentant des États-Unis d'Amérique recommande de modifier ce numéro afin d'assurer une évaluation opportune et complète. En conséquence, il demande en outre la modification de l'article 33 du Règlement de la Direction générale. approuvé au cours de la présente sixième séance plénière. Approuvé

Chapitre VI. Congés annuels et congés de maladie

Article 6.16 Frais de voyage au pays

- 6.22 Le représentant du Brésil suggère l'ajout du numéro 6.16.2 afin de stipuler, pour le fonctionnaire qui remet sa démission dans les six mois qui suivent le voyage dans son pays, l'obligation de remboursement. Le Directeur général signale que cette obligation est prévue dans le Manuel d'administration du personnel en vigueur et recommande d'ajouter, dans le numéro 6.8.3 de cette proposition de Règlement, l'obligation, en cas d'inobservation, de remboursement, conformément aux dispositions du Manuel du personnel.

Chapitre VIII. Voyages officiels

Article 8.12 Voyages pour motifs de santé

Numéro 8.12.1

- 6.23 Les représentants du Canada, du Brésil et des États-Unis d'Amérique manifestent leur inquiétude au sujet du manque de précision de cet article. Le Directeur général s'engage à éclaircir ce point lors de la prochaine séance.

Chapitre IX. Cessation de service

Article 9.3 Cessation de service pour motifs de santé

Numéro 9.3.1.a.iv

- 6.24 Ce numéro se rapportant à l'article 57 du Règlement de la Direction générale, le représentant des États-Unis d'Amérique demande par écrit la modification de cet article pour que la reconnaissance des années de service s'applique à tout le personnel. Le Directeur général signale que cette modification touche également le numéro 9.3.2. La proposition est approuvée.

Article 9.12 Rapatriement en cas de démission

Numéro 9.12.2

- 6.25 Le représentant de la République Dominicaine demande la modification de ce numéro, étant donné que, selon la définition de démission, la demande de rapatriement ne constitue pas une démission. Le Comité approuve les modifications demandées.

6.26 Sur ces observations, le Comité conclut l'analyse des modifications à la proposition de Règlement du personnel présentée par le Directeur général.

Questions diverses

6.27 Le Rapporteur fait lecture du projet de résolution présenté par le représentant de l'Uruguay, par lequel son gouvernement soumet à la considération du Comité exécutif la nomination d Mme María Dolores Malugani en tant que membre du personnel émérite de l'IICA. Le Directeur général promet d'étudier les antécédents de Mme Malugani et de les porter à la connaissance du Comité exécutif.

6.28 La séance est levée à 20 h 45.

SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

7.1 La septième séance plénière de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif est ouverte à 9 h 10 le 6 décembre 1984. Elle est présidée par le représentant de l'Équateur.

7.2 Après lecture de l'ordre du Jour, le Président soumet à la considération du Comité le procès-verbal de la cinquième séance plénière, lequel est approuvé.

7.3 Le Président soumet à la considération du Comité le procès-verbal de la sixième séance plénière, lequel est approuvé.

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

7.4 A la demande du Président, le représentant du Costa Rica fait lecture du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, dont réception est accusée.

Point 8: Propositions portant modification des Règlements de la Direction générale

7.5 Le Rapporteur fait lecture du rapport du groupe de travail constitué lors de la quatrième séance plénière, lequel avait pour mandat d'analyser les propositions de modification suggérées par les représentants des États-Unis d'Amérique et de l'Argentine visant les Règlements de la Direction générale. Le Comité exécutif prend connaissance des suggestions du groupe de travail relatives aux articles suivants, lesquelles entraînent, dans certains cas, des modifications à la proposition de Règlement du personnel de l'IICA.

Article 31

- 7.6 Le représentant de l'Argentine résume les conclusions du groupe de travail sur cet article et souligne la nécessité de subordonner la sélection du personnel de confiance à des critères de qualité des études et de longue expérience. Le Comité demande, pour ce dernier point, que le secrétariat rédige un projet de résolution qui sera soumis au Conseil.
- 7.7 Le Comité approuve également l'élargissement de l'article 31 pour que les critères mentionnés plus tôt s'appliquent à la sélection du personnel de confiance.
- 7.8 En conséquence de la modification apportée à l'article 31, le Comité décide de modifier les articles 1.7.1 et 1.7.2 du Règlement du personnel, afin d'assurer la concordance entre les modifications en question.

Article 68

- 7.9 Le Rapporteur fait lecture de la proposition destinée à élargir la classification par objet des dépenses, laquelle permettra d'améliorer les registres comptables et la présentation des rapports financiers. Approuvée.

Article 101

- 7.10 Le Rapporteur fait lecture de la proposition de modification qui autorise les commissaires aux comptes à informer le Comité exécutif et le Conseil Interaméricain de l'Agriculture des opérations de l'IICA qui semblent présenter des irrégularités de la vérification.

Article 103

- 7.11 Le Rapporteur fait lecture de la proposition de modification visant les observations et les recommandations que les commissaires aux comptes sont tenus de formuler dans leur rapport aux États membres. Le Comité accepte les suggestions additionnelles présentées par les représentants des États-Unis d'Amérique et du Salvador, lesquelles sont prises en note par le Secrétaire technique. Approuvée.

Article 105

- 7.12 Le Rapporteur fait lecture de la proposition de modification visant l'envoi du rapport des commissaires aux comptes. Le Comité exécutif, après une longue analyse, accepte que les commissaires aux comptes envoient leur rapport annuel directement aux États membres.
- 7.13 Les propositions portant modification des Règlements de la Direction générale sont approuvées avec les modifications précédentes.

Point 10: Proposition de Règlement du personnel de l'IICA (IICA/CE/Doc.89 (84)rev.) (suite)

Article 8.12.1

- 7.14 En complément des modifications approuvées lors de la sixième séance plénière et relatives à la proposition de Règlement du personnel de l'IICA, le Rapporteur fait lecture d'une modification à l'article 8.12.1, demandée par le Comité au Directeur général afin de préciser l'article en question. Approuvée.

Projets de résolution en cours

Rapport des commissaires aux comptes

- 7.15 Le Rapporteur fait lecture du projet de résolution stipulant que le rapport des commissaires aux comptes sera envoyé aux pays membres en temps opportun. Le Comité apporte des changements qui sont pris en note par le Secrétaire technique. Approuvé.

Rapport sur les états financiers du Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement (CATIE)

- 7.16 Le Rapporteur fait lecture du projet de résolution qui demande au Directeur général d'obtenir une copie des états financiers du CATIE et qui stipule que le rapport des commissaires aux comptes sur ce centre sera envoyé aux pays membres. Le Comité apporte des modifications qui sont consignées par le Secrétaire technique. Approuvé.

Pension pour l'ancien directeur de l'IICA, M. Ralph Allee

- 7.17 Le Rapporteur fait lecture du projet de résolution stipulant l'octroi d'une pension à M. Ralph H. Allee à compter de janvier 1984. Le Comité modifie le titre du projet de résolution. Approuvé.

Incorporation du rapport sur les traités, accords et contrats hors quotes-parts dans le Rapport annuel

- 7.18 Le Rapporteur fait lecture du projet de résolution ayant pour objet l'incorporation du rapport sur les traités, accords et contrats hors quotes-parts dans le Rapport annuel à compter de 1984. Approuvé.

Différences cambiales

- 7.19 Le Rapporteur fait lecture du projet de résolution sur l'introduction de procédures comptables servant à corriger les différences cambiales dans l'exécution des contrats. Approuvé.

Entrée en vigueur du Règlement du personnel

- 7.20 Le Rapporteur fait lecture du projet de résolution visant l'application, à titre d'essai, des principes contenus dans la proposition de Règlement du personnel. Approuvé.

Rapports trimestriels sur les états financiers

- 7.21 Le Rapporteur fait lecture du projet de résolutions qui demande au Directeur général de présenter aux Etats membres des rapports financiers trimestriels qui n'ont pas fait l'objet d'une vérification comptable. Le Comité apporte des modifications, notamment en ce qui concerne le délai de soumission, qui sont prises en note par le Secrétaire technique. Approuvé.

Modification de diverses dispositions du Règlement de la Direction générale

- 7.22 Le Rapporteur fait lecture du projet de résolution par lequel le Comité recommande au Conseil d'approuver la modification de divers articles du Règlement de la Direction générale. Le Comité apporte des modifications au projet, qui sont consignées par le Secrétaire technique. Approuvé.

Entrée en vigueur du Règlement financier

- 7.23 Le Rapporteur fait lecture du projet de résolution visant l'entrée en vigueur du Règlement financier de l'IICA. Approuvé.
- 7.24 La séance est levée à 12 h 30.

HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

- 8.1 La huitième séance plénière de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif est ouverte à 14 h 30 le 6 décembre 1984. Elle est présidée par le représentant de l'Équateur.

Point 11: Proposition d'un Système pour la détermination de la rémunération du personnel de l'IICA (IICA/CE/Doc.92(84)rev.)

- 8.2 Après lecture de l'ordre du jour, le Président demande au Directeur général de présenter le document.
- 8.3 Le Directeur général expose brièvement les grandes lignes du document, en soulignant que celui-ci est issu de la Résolution IICA/JIA/Res.51(II-0/83) de la deuxième réunion ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agricultu-

re tenue en Jamaïque, laquelle a confié au présent Comité le mandat de réviser le système de rémunération proposé et de l'approuver *ad referendum* auprès du Conseil.

- 8.4 Il signale par ailleurs que lors de la révision du document les commentaires et les observations de divers pays membres et de l'Association du personnel furent pris en compte.
- 8.5 Le Directeur général demande à M. James Schlotfeldt, conseiller de l'IICA, d'expliquer le document. Le conseiller cite les innovations techniques de l'échelle salariale de l'Institut et signale les différences entre cette dernière et celle de l'OEA. Il explique ensuite les trois grilles salariales qui correspondent au personnel de la catégorie professionnelle internationale, au personnel de la catégorie professionnelle locale et au personnel de la catégorie des services généraux. A la conclusion de cet exposé, le Président suggère d'employer une méthode de travail semblable à celle des séances précédentes.

Chapitre I. Introduction

- 8.6 Le représentant des Etats-Unis d'Amérique propose des changements d'ordre formel au sein de ce chapitre, lesquels sont approuvés. Les corrections sont approuvées.

Chapitre II. Personnel de la catégorie professionnelle internationale

Article 2. Système de mérite

- 8.7 Le représentant des États-Unis d'Amérique présente des modifications de forme au paragraphe un de cet article et demande aussi que la notion de bonification pour mérite ne s'applique pas au personnel de confiance. Les deux modifications sont approuvées.

Article 3. Indemnité de vie chère (selon le lieu d'affectation)

- 8.8 Le représentant de Trinité-et-Tobago propose une modification au libellé de la lettre h, laquelle est prise en note par le Secrétaire technique. Le Comité accepte la modification.

Article 4. Prestations

Numéro 4.2 Indemnité d'éducation

- 8.9 Le représentant des États-Unis d'Amérique propose l'élimination du terme "généralement" à la lettre h. Approuvée.

Numéro 4.3 Indemnité d'installation

- 8.10 Le représentant des États-Unis d'Amérique recommande que, à la lettre h, on fixe un délai pour la jouissance de cette indemnité, comme le stipule le Règlement du personnel. Approuvé.
- 8.11 Le représentant des États-Unis d'Amérique propose l'élimination des lettres e et f. Après une longue discussion, il est décidé de ne pas éliminer ces lettres mais de préciser que "dans des circonstances individuelles exceptionnelles", le Directeur général pourra faire varier ces paiements.

Article 4.5 Bonification pour responsabilités administratives

- 8.12 Le représentant des États-Unis d'Amérique demande l'élimination de cet article. Le Directeur général signale que la modification apportée à l'article 30.B du Règlement de la Direction générale exige cette norme pour son application, et suggère de reprendre le libellé de l'article 30.B, ce qui est approuvé.

Article 4.7 Traitements et indemnités en mission

- 8.13 Le représentant des États-Unis d'Amérique propose que, à la lettre a, on définisse le système d'indemnités et que celles-ci soient versées jusqu'à concurrence de 25 p. 100 du salaire de base. Approuvé.

Article 4.8 Reconnaissance pour année de service

- 8.14 Le représentant des États-Unis d'Amérique demande l'élimination, à la lettre d, du terme "destitution sommaire" qui est redondant vu les dispositions de l'article 58 du Règlement de la Direction générale et de l'article 9.5.3 du Règlement du personnel. Cette motion est approuvée.

Article 4.11 Police du plan d'assurance collective

- 8.15 Le représentant des États-Unis d'Amérique recommande l'apport de modifications au titre de cet article. Celles-ci sont prises en note par le Secrétaire technique et approuvées.

Article 4.12 Congé de maternité

- 8.16 Le représentant du Canada propose de modifier le délai de jouissance des douze semaines de congé de maternité et de laisser la chose à la discrétion de la fonctionnaire. Le Directeur général suggère de modifier le libellé de manière à limiter le congé avant l'accouchement à six semaines. Approuvé.

- 8.17 Le représentant du Canada propose d'augmenter à cinq jours le congé de paternité. Cette motion n'est pas approuvée.

Chapitre III. Personnel de la catégorie professionnelle locale

Article 4. Bonification pour fonctions intérimaires

- 8.18 Le représentant des États-Unis d'Amérique propose de conformer cet article à l'article 30.B du Règlement de la Direction générale et de consigner la référence. Approuvé.

Article 6. Reconnaissance pour années de service

- 8.19 Le représentant des États-Unis d'Amérique recommande l'élimination, à la lettre a.(iv), du terme "destitution sommaire" qui est redondant vu les dispositions de l'article 58 du Règlement de la Direction générale et de l'article 9.5.3 du Règlement du personnel. Approuvé.

Chapitre IV. Personnel de la catégorie des services généraux

- 8.20 Le représentant des États-Unis d'Amérique suggère de modifier les articles 4 et 6a.(iv) visant la catégorie des services généraux, de la même manière que pour les articles 4 et 6a.(iv) du Chapitre III. Approuvé.

Point 12: Proposition de normes visant la classification du personnel de l'IICA (IICA/CE/Doc.90(84)rev.)

- 8.21 Le Président soumet le document à la considération du Comité et demande aux représentants de faire des contributions précises à ce sujet.
- 8.22 Le Directeur général présente la proposition et souligne qu'elle fait partie d'un ensemble de documents élaborés en complément des dispositions émises par le Conseil en matière de personnel. Il fait observer que l'approbation du Comité sera *ad referendum* auprès du Conseil.
- 8.23 Le représentant des États-Unis d'Amérique dit craindre d'entrer en contradiction avec d'autres documents et il propose, d'abord, de ne pas approuver ces normes tant que les normes de classification des postes n'auront pas été mises au point, ensuite, de définir la description des postes pour la catégorie professionnelle internationale, la catégorie professionnelle locale et la catégorie des services généraux, et, enfin, de présenter un rapport qui indique, le cas échéant, les changements intervenus en ce qui concerne les postes, les individus et les normes de classification. Il demande en outre qu'on indique les frais qui entrent en jeu.

- 8.24 Le Directeur général réitère que l'approbation du Comité est **ad referendum** et que, cela étant, l'application des normes n'entraîne aucun droit pour le personnel. Il signale que cette application servira de base à l'élaboration du prochain programme-budget. Il indique que, à la lumière des résultats de l'application **ad referendum**, des rapports seront présentés au Comité et au Conseil.
- 8.25 Le représentant de l'Argentine demande si le rapport destiné au Conseil indiquera la structure des besoins en postes par catégories et programmes. Le Directeur général répond que ce rapport comportera la liste des postes et des catégories, avec les titres de spécialité. Il indique que le Rapport sur le personnel fera apparaître une liste par unité et siège.
- 8.26 Le Président intervient pour justifier la position du Directeur général et indique que le temps presse pour modifier la classification puisque, si une décision n'est pas prise avant la réunion du Conseil, l'IICA aura, au cours de années 1986-1987, la même structure de postes qu'à l'heure actuelle.
- 8.27 Le représentant du Canada soulève la question des exigences de publication et demande dans quelle mesure celles-ci touchent les fonctionnaires de l'IICA et les programmes. Le Directeur général explique que de nombreux travaux des fonctionnaires de l'IICA prennent la forme de produits dits publications techniques et scientifiques mais qu'il souhaite voir cette désignation reformulée en "communications écrites techniques et scientifiques".
- 8.28 Le Directeur général propose que le Comité émette une résolution par laquelle les normes de classification du personnel sont approuvées **ad referendum** et avec les modifications apportées; par laquelle le Directeur général est autorisé à appliquer ce système dans l'élaboration du programme-budget de 1986-1987; par laquelle il est demandé au Directeur général de préparer une description de postes pour les trois catégories de personnel, avec indication des devoirs, responsabilités et aptitudes requises.
- 8.29 Le représentant du Canada suggère que la classification par publications fasse partie de la description du poste ou de sa classification, plutôt que d'être incorporée dans la classification du personnel. Le représentant des États-Unis d'Amérique appuie cette proposition. Le Directeur général manifeste son accord.
- 8.30 Le Comité approuve la proposition du Directeur général, avec les modifications précisées.

Point 13: Compte rendu sur la classification des postes (IICA/CE/DOC.91(84))

- 8.31 Le Directeur présente le rapport au Comité et explique ses antécédents, ses caractéristiques et son importance pour l'Institut. Le Comité accuse réception du rapport.

Point 14: Rapport de la Direction générale sur la situation contractuelle du Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement (CATIE) (IICA/CE/Doc.99(84))

- 8.32 Le Directeur général décrit en détail la situation du CATIE et son évolution au cours des dernières années. Il informe le Comité des actions les plus récentes menées par l'IICA en application des directives du Conseil Interaméricain de l'Agriculture et explique que l'on continuera de fournir des services de vérification comptable au CATIE.
- 8.33 Le Directeur général rend compte de la situation contractuelle et de la nouvelle orientation des programmes actuellement à l'étude au CATIE, et il fait mention de l'aide demandée aux pays qui sont membres titulaires et aux pays ou institutions qui sont membres adhérents.
- 8.34 Le représentant de la République Dominicaine présente une proposition de résolution en vertu de laquelle il est demandé aux pays d'aider au renforcement du CATIE. Le représentant du Costa Rica demande que cette proposition de résolution mentionne la contribution de son pays au renforcement du CATIE. Le président invite les deux représentants à unir leurs efforts pour présenter un projet de résolution lors de la prochaine séance du Comité.
- 8.35 Le Comité accuse réception du rapport du Directeur général.

Point 15: Rapport du Directeur général sur les Conférences Interaméricaines sur l'Agriculture (IICA/CE/Doc.98(84))

- 8.36 Le Directeur présente le rapport et le Comité en accuse réception. Ensuite, il est proposé d'organiser une table ronde ayant pour thème "Le Rôle de l'agriculture dans le développement des pays d'Amérique latine et des Antilles".
- 8.37 Le représentant de l'Argentine se dit préoccupé par le caractère répétitif du thème suggéré et par le temps nécessaire à la réalisation d'une table ronde appropriée à laquelle les conférenciers puissent faire des contributions valables.
- 8.38 A l'issue d'un débat sur la question, le Président soumet à la considération du Comité le projet de résolution "Conférence Interaméricaine sur l'Agriculture" et l'organisation d'une table ronde sur "Le Rôle de l'agriculture dans le développement d l'Amérique et des Antilles". La convocation de la IX^e Conférence est approuvée. L'organisation de la table ronde n'est pas approuvée.

Point 16: Date et siège de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif (IICA/CE/Doc.100(84))

- 8.39 Le Directeur général signale qu'aucun pays n'a offert d'être l'hôte de la cinquième réunion du Comité exécutif et propose donc qu'elle soit tenue au Bureau central de la Direction générale. Approuvé.
- 8.40 Étant donné que la réunion du Conseil sera probablement tenue pendant la seconde quinzaine du mois d'octobre 1985 à Montevideo, en Uruguay, le Comité approuve la tenue de la cinquième réunion du Comité à compter du 29 juillet 1985.

Point 17: Questions diverses

a. Projets de résolution en cours

- 8.41 **Projet de résolution pour l'octroi du titre de fonctionnaire émérite à Mme María Dolores Malugani**

Le Rapporteur fait lecture du projet de résolution, lequel est approuvé.

- 8.42 **Projet de résolution pour l'octroi du titre de fonctionnaire émérite à Julio A. Ringuet, ing.**

Le Rapporteur fait lecture du projet de résolution, lequel est approuvé.

b. Rapport du service de vérification interne sur la Déclaration de biens du Directeur général

- 8.43 Le Directeur du service de vérification interne présente au Comité exécutif les antécédents de cette condition légale que doit remplir le Directeur général dans l'exercice de ses fonctions. Ensuite lecture est faite de la certification stipulant que toutes les exigences de l'article 10.e. du Règlement de la Direction générale sont remplies. Le Comité accuse réception du rapport.

- 8.44 La séance est levée à 20 h 45.

NEUVIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

- 9.1 La neuvième séance plénière de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif est ouverte à 16 h 50 le 7 décembre 1984. Elle est présidée par le représentant de l'Équateur.

- 9.2 Après lecture de l'ordre du jour, le Président soumet à la considération du Comité le procès-verbal de la septième séance plénière, lequel est approuvé.
- 9.3 Le Président soumet à la considération du Comité le procès-verbal de la huitième séance plénière, lequel est approuvé (avec ajouts).

Projets de résolution en suspens

Créances douteuses

- 9.4 Le Rapporteur fait lecture du projet de résolution par lequel il est demandé au Directeur général de présenter, lors de la prochaine réunion du Comité exécutif, un rapport complet sur les antécédents de ces créances, afin que celui-ci, si la chose s'impose, recommande au Conseil leur élimination totale ou partielle. Approuvé.

Définition des postes de confiance visés par l'article 31 du Règlement de la Direction générale

- 9.5 Le Rapporteur fait lecture du projet de résolution par lequel il est demandé au Directeur général de réviser et de définir avec soin la notion de "personnel de confiance" en établissant les conditions techniques minimales que doivent réunir les candidats, et de soumettre le tout à la considération du Comité lors de sa prochaine réunion. Approuvé.

Approbation ad referendum du système de rémunération

- 9.6 Le Rapporteur fait lecture du projet de résolution aboutissant à l'approbation **ad referendum** du système de rémunération proposé par le Directeur général, avec les modifications apportées par le Comité, et autorisant le Directeur général à s'en servir pour l'élaboration du projet de programme-budget de 1986-1987. Il est également demandé à la Direction générale d'élaborer un système d'évaluation auquel participe le personnel. Approuvé.

Normes pour la classification du personnel de l'IICA et normes pour la classification des postes

- 9.7 Le Rapporteur fait lecture du projet de résolution visant l'approbation **ad referendum** de la proposition de normes pour la classification du personnel de l'IICA présentée par le Directeur général, avec les modifications apportées par le Comité. Approuvé avec modifications.

Nouveau contrat ayant pour objet le Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement

- 9.8 Le Rapporteur fait lecture du projet de résolution stipulant que le Comité reconnaît le travail concerté des membres réguliers du CATIE et de l'IICA et appuie les efforts déployés par le CATIE dans le domaine de la recherche et du développement agro-pastoral des pays membres. Approuvé.

Remerciement au gouvernement et au peuple du Costa Rica

- 9.10 Le Rapporteur fait lecture du projet de résolution destiné à remercier le gouvernement et le peuple du Costa Rica pour les installations fournies et l'hospitalité offerte aux participants de la quatrième réunion ordinaire du Comité. Approuvé.
- 9.11 La séance est levée à 17 h 25.

SÉANCE DE CLÔTURE

- 0.10 La séance de clôture de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif est ouverte – à 17 h 26 le 7 décembre 1984. Elle est présidée par le représentant de l'Équateur.
- 0.11 Le Rapporteur fait lecture de l'ordre du jour. Ensuite, le Président cède la parole au Secrétaire technique, M. André Ouellette, lequel explique brièvement le contenu du document intitulé "Rapport provisoire de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture IICA/CE/INF 4(IV-0/84)".
- 0.12 Le Président demande au Comité de féliciter le Secrétariat technique et le personnel de soutien pour le travail à la fois remarquable et opportun qu'ils ont fait au cours de la quatrième réunion ordinaire du Comité. Approuvé.
- 0.13 Le Président cède la parole au représentant de l'Argentine, M. Héctor Mollnuevo, lequel, au nom de son pays et du Comité, fait remarquer que les initiatives des représentants ont visé à aider l'IICA à s'adapter aux exigences du secteur agro-pastoral en Amérique latine. Il remercie le gouvernement du Costa Rica, et plus particulièrement, le ministre de l'Agriculture pour les services reçus. Il remercie aussi le Directeur général et le Secrétariat technique pour l'excellent organisation de cette réunion, les secrétaires et les rédacteurs pour la remise des procès-verbaux en temps opportun, les traducteurs et les interprètes, les transcripteurs, le personnel préposé à la salle et le personnel de soutien en général, les représentants et les observateurs.

- 0.14 Ensuite, le Président cède la parole à M. Oscar Fonseca, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, ing., qui exprime sa satisfaction d'avoir eu l'occasion de participer à l'analyse de questions tellement importantes pour l'avenir du secteur agro-pastoral de la région et pour l'IICA. Il remercie le Directeur général, le personnel de l'Institut, le Secrétaire technique et le Président pour leurs égards.
- 0.15 Le représentant de l'Équateur se dit reconnaissant d'avoir été nommé Président et souligne que l'IICA continue d'être le pilier du secteur agro-pastoral d'Amérique latine. Il décrit en détail les projets les plus importants que l'Institut réalise dans les pays membres et signale que le millier d'actions menées par l'IICA dans les 29 pays d'Amérique latine et des Antilles confirme sa vocation d'autorité en matière d'agriculture sur le continent. Il remercie lui aussi le Directeur général, le Secrétariat technique, les rédacteurs et les traducteurs, le personnel de soutien et les organes d'information publique ainsi que les journalistes nationaux et internationaux. Ensuite il déclare close la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif.
- 0.16 La séance de clôture est levée à 18 h.

EN FOI DE QUOI, conformément à l'article 91 du Règlement du Comité exécutif, nous signons en la ville de San José, en deux versions originales, anglaise et espagnole, ce septième jour du mois de décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

Ricardo Dávila
PRÉSIDENT

Francisco Morillo Andrade
SECRETÁIRE D'OFFICE



RÉSOLUTIONS

LISTE DES RÉSOLUTIONS

- IICA/CE/Res.16(IV-0/84) Système de procès-verbal pour le Comité exécutif et le Conseil Interaméricain de l'Agriculture**
- IICA/CE/Res.17(IV-0/84) Date et siège de la cinquième réunion ordinaire Du Comité exécutif**
- IICA/CE/Res.18(IV-0/84) IX^e Conférence Interaméricaine sur l'Agriculture**
- IICA/CE/Res.19(IV-0/84) Modification de diverses dispositions du Règlement de la Direction générale**
- IICA/CE/Res.20(IV-0/84) Entrée en vigueur du Règlement financier**
- IICA/CE/Res.21(IV-0/84) Modification à l'article 82 du Règlement de la Direction générale (Création d'un fonds d'immobilisations)**
- IICA/CE/Res.22(IV-0/84) Rapport des commissaires aux comptes**
- IICA/CE/Res.23(IV-0/84) Rapports trimestriels sur les états financiers**
- IICA/CE/Res.24(IV-0/84) Différences cambiales**
- IICA/CE/Res.25(IV-0/84) Créances douteuses**
- IICA/CE/Res.26(IV-0/84) Études sur les fonds établis par des résolutions en vigueur émises par le Conseil de direction de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles**
- IICA/CE/Res.27(IV-0/84) Pension pour M. Ralph Allee, directeur émérite de l'IICA**
- IICA/CE/Res.28(IV-0/84) Mise en application du Règlement du personnel**
- IICA/CE/Res.29(IV-0/84) Normes pour la classification du personnel de l'IICA et normes pour la classification des postes**
- IICA/CE/Res.30(IV-0/84) Approbation ad referendum du système de rémunération**

- IICA/CE/Res.31(IV-0/84) Définition, par le Directeur général, des postes de confiance visés à l'article 31 du Règlement de la Direction générale**
- IICA/CE/Res.32(IV-0/84) Étude pour l'octroi du titre de fonctionnaire émérite à Julio A. Ringuelet, ing.**
- IICA/CE/Res.33(IV-0/84) Étude pour l'octroi du titre de fonctionnaire émérite à Mme María Dolores Malugani**
- IICA/CE/Res.34(IV-0/84) Incorporation du rapport sur les traités, les accords et les contrats hors quotes-parts dans le Rapport annuel**
- IICA/CE/Res.35(IV-0/84) Rapport sur les états financiers du Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement (CATIE)**
- IICA/CE/Res.36(IV-0/84) Nouveau contrat ayant pour objet le Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement (CATIE)**
- IICA/CE/Res.37(IV-0/84) Remerciement au gouvernement et au peuple du Costa Rica**

RÉSOLUTION No. 16

**SYSTÈME DE PROCÈS-VERBAL POUR LE COMITÉ EXÉCUTIF
ET LE CONSEIL INTERMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quatrième réunion ordinaire,

VU:

Le rapport du Directeur général sur les options pour le système de procès-verbal des réunions du Comité exécutif et du Conseil Interaméricain de l'Agriculture (IICA/CE/Doc.93(84).

CONSIDÉRANT:

Que le Règlement du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, en son chapitre X, et le Règlement du Comité exécutif, en son chapitre X aussi, stipulent la nécessité de tenir procès-verbal des réunions plénières et des commissions, selon un système de numération des documents;

Que l'Institut doit compter sur un système efficace de procès-verbaux qui permette de consigner les points les plus saillants des réunions du Comité exécutif et du Conseil Interaméricain de l'Agriculture et d'écourter le temps consacré à la discussion des documents en question pendant les séances;

Que, après examen des différentes options présentées par le Directeur général dans son rapport, et notamment des frais estimés pour chacune d'entre elles;

Que les frais de production des transcriptions des délibérations du Conseil Interaméricain de l'Agriculture sont très élevés lorsque la réunion est tenue ailleurs qu'au Bureau central;

Que le Conseil Interaméricain de l'Agriculture a manifesté le désir de réduire les frais administratifs de la Direction générale;

Que les frais entraînés par l'appui que doit accorder la Direction générale pour assurer le bon fonctionnement des organes supérieurs de l'Institut n'ont pas été clairement étudiés par le Conseil Interaméricain de l'Agriculture;

DÉCIDE:

1. À compter de sa quatrième réunion ordinaire, d'utiliser un système de procès-verbaux qui consiste en:
 - a. l'élaboration d'un procès-verbal qui résume les points saillants de chaque séance, dont le texte, en versions anglaise et espagnole, devra être approuvé par la réunion plénière;
 - b. l'élaboration d'une transcription de ce qui est dit et dit, chaque intervention apparaissant dans la langue effectivement utilisée. Cette transcription ne sera pas discutée par le Comité, mais ses membres auront le loisir d'apporter des modifications de forme à leurs propres interventions. Les modifications en question devront être présentées par écrit au Secrétariat dans les 24 heures qui suivent la distribution de cette transcription.
2. De recommander au Conseil Interaméricain de l'Agriculture d'adopter pour ses réunions un système de procès-verbaux résumés, étant donné que, généralement, ses réunions ne sont pas tenues au Bureau central de la Direction générale de l'Institut.
3. De demander au Directeur général de présenter, lors de la prochaine réunion ordinaire du Comité exécutif, un rapport sur le montant des frais raisonnables entraînés par la tenue des réunions stipulées dans les règlements du Comité exécutif et du Conseil Interaméricain de l'Agriculture.

RÉSOLUTION No. 17

**DATE ET SIÈGE DE LA CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quatrième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT:

Qu'il convient d'indiquer la date et le lieu de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif;

Que, conformément à l'article 19 du Règlement du Comité exécutif, cet organe tiendra une réunion ordinaire annuelle;

Que, conformément à l'article 22, étant donné qu'aucun État membre n'a offert d'être le siège de cette réunion, elle sera tenue au Bureau central de l'Institut.

DÉCIDE:

1. De tenir la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif au Bureau central de la Direction générale de L'IICA à San José, au Costa Rica, à compter du 29 juillet 1985.
2. De confier au Directeur général la tâche de faire la convocation et d'inviter les États membres et les autres participants, conformément aux normes réglementaires.

RÉSOLUTION No. 18

NEUVIÈME CONFÉRENCE INTERAMERICAINE SUR L'AGRICULTURE

Le **COMITÉ EXÉCUTIF**, à sa quatrième réunion ordinaire,

VU:

Le rapport du Directeur général au sujet des conférences interaméricaines sur l'Agriculture (IICA/CE/Doc.98(84)).

CONSIDÉRANT:

Que le Conseil Interaméricain de l'Agriculture, lors de sa deuxième réunion ordinaire, tenue à Kingston, en Jamaïque, du 24 au 28 octobre 1983, en approuvant par le biais de la résolution IICA/JIA/Res.33(II-0/83) le programme-budget de l'Institut pour 1984-1985, n'a pas prévu de ressources pour la tenue de la IX^e Conférence Interaméricain sur l'Agriculture;

Que lors de la dernière Assemblée générale de l'Organisation des États Américains, tenue à Brasilia, au Brésil, du 12 au 17 novembre 1984, celle-ci n'a pas affecté de fonds à la tenue de la IX^e Conférence Interamericaine sur l'Agriculture;

Que les Conférences Interaméricaines sur l'Agriculture réunissent les ministres de l'Agriculture des États membres de l'OEA et de l'IICA et ont pour but d'aborder des questions techniques spéciales qui relèvent de leur compétence.

DÉCIDE:

De recommander au Conseil Interaméricain de l'Agriculture de proposer à l'Organisation des États Américains la convocation de la IX^e Conférence Interaméricaine sur l'Agriculture, qui serait tenue conjointement avec la quatrième réunion ordinaire du Conseil, en 1987, et la réalisation des prévisions budgétaires correspondantes.

RÉSOLUTION No. 19

**MODIFICATION DE DIVERSES DISPOSITIONS
DU RÈGLEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quatrième réunion ordinaire,

VU:

Les propositions lors de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif, visant à modifier les articles 12, 30, 30.B, 31, 33, 36, 45, 47, 57, 68, 101, 103 et 105 du Règlement de la Direction générale.

CONSIDÉRANT:

Que le Règlement de la Direction générale fut approuvé lors de la première réunion ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, tenue à Buenos Aires, en Argentine, en août 1981;

Que le Règlement de la Direction générale doit être un instrument juridique efficace avec délimitation précise et claire des fonctions et des responsabilités, qui permette à l'Institut, dans son fonctionnement, de donner effectivement les résultats demandés par les États membres;

Que, à cette fin, la révision permanente de ses principes juridiques s'impose, pour que ceux-ci soient adaptés au cadre juridique de l'Institut;

Que le Règlement de la Direction générale peut être modifié par le Conseil, sur proposition du Comité exécutif;

Que les propositions de modification présentées ont été étudiées en détail par le groupe de travail formé spécialement à cet effet.

DÉCIDE:

1. De recevoir les propositions de modification aux articles 12, 30, 30.B, 31, 33, 36, 45, 47, 57, 68, 101, 103 et 105 du Règlement de la Direction générale, avec les changements effectués pendant la sixième et la septième séance plénière.

2. De recommander au Conseil Interaméricain de l'Agriculture d'approuver, lors de sa prochaine réunion ordinaire, les modifications proposées, avec les changements indiqués par le Comité.
3. De réviser les principes qui gouvernent les propositions de Règlement financier et de Règlement du personnel, présentées par le Directeur général, afin de proposer les changements qui s'imposent pour assurer l'uniformité et la conformité avec les modifications au Règlement.

RÉSOLUTION No. 20

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT FINANCIER

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quatrième réunion ordinaire,

VU:

La proposition de Règlement financier de l'IICA (IICA/CE/Doc.88 (84)rev.).

CONSIDÉRANT:

Que l'article 2.j. du Règlement du Conseil Interaméricain de l'Agriculture stipule que le Conseil doit approuver le Règlement financier de la Direction générale;

Que l'article 3.g. du Règlement du Comité exécutif stipule que le Comité doit formuler des recommandations au Conseil en ce qui concerne le Règlement financier de la Direction générale;

Que l'article 6.a. du Règlement de la Direction générale stipule que le Directeur général doit appliquer des mesures pour administrer les ressources financières de l'Institut, conformément au Règlement;

Qu'il convient pour l'Institut d'appliquer la proposition de Règlement financier de l'IICA, après autorisation du Conseil;

Que, en attendant l'approbation du Règlement financier par le Conseil, le Directeur général est habilité à émettre des directives aux fins d'application ou de réglementation des aspects qui concernent le cadre financier de l'Institut, qui ne contredisent pas le Règlement de la Direction générale.

DÉCIDE:

1. De recommander au Conseil d'approuver la proposition de Règlement financier de l'IICA telle qu'elle est présentée par le Directeur général, avec les modifications apportées par le Comité.
2. De demander au Directeur général de donner les ordres voulus pour la mise en application de la proposition de Règlement financier de l'IICA, à titre d'essai.

3. **De rendre compte, lors de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif, des résultats de la mise en application de la proposition de Règlement et de formuler des recommandations visant à modifier le Règlement financier et le Règlement de la Direction générale, au besoin, à la lumière des résultats de la période d'essai.**

RÉSOLUTION No. 21

**MODIFICATION À L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
(CRÉATION D'UN FONDS D'IMMOBILISATIONS)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quatrième réunion ordinaire,

VU:

La proposition du Directeur général portant modification du Règlement de la Direction générale (IICA/CE/Doc.96(84)).

CONSIDÉRANT:

Que l'article 82 du Règlement de la Direction générale prévoit seulement quatre classifications pour les fonds administrés par l'Institut: a) fonds ordinaire, b) fonds spécial; c) fonds de dépôts et d) fonds renouvelables;

Qu'il faut, pour faciliter le contrôle comptable des immobilisations de l'Institut, compter sur un fonds spécialement créé à cet effet.

DÉCIDE:

De recommander au Conseil Interaméricain de l'Agriculture de recevoir, lors de sa prochaine réunion ordinaire, la proposition du Directeur général portant modification de l'article 82 du Règlement de la Direction générale, et de permettre la création d'un fonds d'immobilisations, conformément au projet de résolution ci-joint.

PROJET DE RÉSOLUTION

MODIFICATION A L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE (CRÉATION D'UN FONDS D'IMMOBILISATIONS)

Le CONSEIL INTERAMERICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa troisième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT:

Que le Conseil Interaméricain de l'Agriculture, lors de sa première réunion ordinaire tenue à Buenos Aires, en Argentine, du 10 au 13 août 1981, a approuvé le Règlement de la Direction générale, et lors de sa deuxième réunion ordinaire tenue à Kingston, en Jamaïque, du 24 au 28 octobre 1983, a apporté des modifications à ce même Règlement;

Que l'article 82 du Règlement de la Direction générale, selon les modifications, ne prévoit pas dans la classification des fonds administrés par l'Institut l'établissement d'un fonds d'immobilisations;

Que les immobilisations de l'Institut proviennent de diverses sources, entre autres de legs, de donations et des ressources des fonds indiqués à l'article 82 du Règlement;

Que, vu la diversité des sources d'immobilisations, il convient d'accumuler la valeur monétaire de ces immobilisations en un seul fonds, afin d'assurer un meilleur contrôle et une meilleure gestion de ces immobilisations;

Que les commissaires aux comptes, dans le cadre de la vérification correspondant à l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 1983, ont recommandé entre autres la création d'un fonds d'immobilisations;

Que le Directeur général, après avoir étudié les principes de comptabilité des fonds et après avoir consulté les commissaires aux comptes et le personnel de l'IICA donne son aval à la recommandation des commissaires aux comptes et propose la modification du Règlement.

DÉCIDE:

1. De modifier le Règlement de la Direction générale pour inclure un fonds d'immobilisations, qui permet l'enregistrement systématique des investissements en immobilisations de l'Institut.
2. Que les immobilisations comprennent, aux fins de la présente résolution, les biens immeubles, qui consistent en terrains, en édifices et

en améliorations, les biens meubles, qui consistent en véhicules, en mobilier et en accessoires, ainsi que tout l'équipement en usage qui est la propriété de l'IICA.

3. Que les valeurs des immobilisations inscrites au débit ou au crédit du Fonds d'immobilisations seront déterminées d'après les principes généraux de comptabilité en usage.
4. Que l'origine de toutes les immobilisations doit apparaître dans les registres et que les investissements du Fonds d'immobilisations faits par le Fonds ordinaire, les Fonds spéciaux, les Fonds de dépôts et les Fonds renouvelables doivent être clairement définis.
5. Que l'article 82.e. du Règlement de la Direction générale servira à stipuler la création du Fonds d'immobilisations et aura le libellé suivant:
 - e. **FONDS D'IMMOBILISATIONS.** Il comprend la valeur monétaire de tous les biens immeubles et meubles (mobilier, équipement, véhicules, édifices, améliorations, terrains et tous autres avoirs) de l'Institut. Il convient de maintenir un compte séparé appelé "Investissements en immobilisations" au sein de chacun des Fonds ordinaires, Fonds spéciaux, Fonds de dépôts et Fonds renouvelables, pour l'acquisition de biens dans le cadre de ces fonds. Tous les legs et dons d'immobilisations sont assimilés à des investissements du Fonds ordinaire, sauf indication contraire.

RÉSOLUTION No. 22

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le **COMITÉ EXÉCUTIF**, à sa quatrième réunion ordinaire,

VU:

Le rapport des commissaires aux comptes de 1983 (IICA/CE/Doc.101 (84)).

CONSIDÉRANT:

Que pour analyser en détail le rapport des commissaires aux comptes, les pays doivent le recevoir en temps opportun avant la date de la réunion du Comité exécutif;

Que divers pays ont reçu le document en question à des dates qui ont rendu difficile son analyse approfondie.

DÉCIDE:

1. De recommander au Directeur général que le rapport des commissaires aux comptes correspondant à l'exercice de 1984 soit distribué aux États membres suffisamment à l'avance, à savoir au plus tard le 30 juin 1985 ou 60 jours avant la date fixée pour la réunion du Comité exécutif, selon la première de ces éventualités.
2. D'inclure cette recommandation dans la proposition de Règlement financier de l'IICA (IICA/CE/Doc.88(84)rev.), chapitre V, section B, norme 5.9.

RÉSOLUTION No. 23

RAPPORTS TRIMESTRIELS SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quatrième réunion ordinaire,

VU:

La proposition de Règlement financier de l'IICA (IICA/CE/Doc.88 (84)rev.).

CONSIDÉRANT:

Que, en vertu de l'article 4.b et d du Règlement du Comité exécutif, celui-ci à la faculté de confier des tâches au Directeur général et d'examiner les états financiers de l'Institut.

DÉCIDE:

1. De confier au Directeur général le soin de présenter des comptes rendus financiers trimestriels sans vérifications comptable à tous les États membres de l'Institut à compter du 1^{er} janvier 1985.
2. De faire servir ces comptes rendus à des fins d'information seulement.
3. De faire remettre ces comptes rendus aux différents pays dans les 30 ou 45 jours qui suivent le dernier jour de chaque trimestre et d'y faire indiquer:
 - a. les états financiers de l'Institut, y compris les affectations budgétaires et leur utilisation;
 - b. l'état d'avancement des programmes et de la fourniture de services pour le programme-budget de l'année en question, avec les divers frais qui leur correspondent;
 - c. la situation pour ce qui est de la perception des quotes-parts, avec un résumé des contributions, des recettes diverses et des autres fonds provenant de sources publiques ou privées.

RÉSOLUTION No. 24
DIFFÉRENCES CAMBIALES

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quatrième réunion ordinaire,

VU:

Le Rapport des commissaires aux comptes de 1983 (IICA/CE/Doc.101(84)).

CONSIDÉRANT:

Que l'exercice des activités de l'Institut a donné lieu à des différences cambiales défavorables à l'exécution des accords dont les ressources financières sont stipulées en monnaie locale.

DÉCIDE:

- 1. De demander au Directeur général d'implanter les procédés comptables correctifs qui s'imposent pour éviter les pertes dues aux différences cambiales.**
- 2. D'inclure ces procédés dans la proposition de Règlement financier de l'IICA (IICA/CE/Doc.88(84)rev.), chapitre IV, section A, norme 4.5.**

RÉSOLUTION No. 25

CRÉANCES DOUTEUSES

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quatrième réunion ordinaire,

VU:

Le rapport des commissaires aux comptes de 1983 (IICA/CE/Doc.101 (84)).

CONSIDÉRANT:

Que les créances douteuses se montent à \$ 1 044 185;

Que le montant de ces créances douteuses s'est maintenu pendant plusieurs exercices fiscaux et que les démarches faites en vue de leur recouvrement n'ont pas abouti.

DÉCIDE:

1. De demander au Directeur général de présenter, à l'occasion de la prochaine réunion du Comité exécutif, un rapport complet sur les antécédents de ces créances douteuses.
2. De recommander au Conseil Interaméricain de l'Agriculture, à la lumière des résultats de cette étude, l'élimination totale ou partielle de ces créances des états financiers de l'Institut.

RÉSOLUTION No. 26

**ÉTUDE SUR LES FONDS ÉTABLIS PAR DES RÉSOLUTIONS
EN VIGUEUR ÉMISES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION DE
L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DES SCIENCES AGRICOLES**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quatrième réunion ordinaire,

VU:

Le document officiel No. 23, intitulé "Résolutions adoptées par le Conseil de direction de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles, qui sont encore en vigueur à ce jour" (août 1984).

CONSIDÉRANT:

Qu'il convient d'étudier avec soin les différents fonds renouvelables établis par le Conseil de direction de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles, en vigueur à ce jour;

Que cette étude aura pour but de préciser la raison d'être de ces fonds et leur fonctionnement, à la lumière de la nouvelle structure financière de l'Institut.

DÉCIDE:

De demander au Directeur général de présenter, à la prochaine réunion ordinaire du Comité exécutif, une étude approfondie sur la raison d'être et le fonctionnement des fonds renouvelables établis par des résolutions en vigueur du Conseil de direction de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles, en formulant les recommandations qui s'imposent. Les fonds en question sont les suivants:

Fonds pour le déplacement du personnel – IICA/JD.634-14.

Fonds renouvelable pour le remplacement de l'équipement
IICA/JD-634-16, IICA/JD-658-15.

Fonds renouvelable pour la publication de textes et de matériels
didactiques – IICA/JD-658-13.

Fonds renouvelable pour l'octroi de bourses – IICA/JD-740-16.

Fonds renouvelable pour le paiement de prestations légales au personnel national – IICA/JD-810/72-13, IICA/RAJD/Res.1(12/73).

RÉSOLUTION No. 27

**PENSION POUR M. RALPH H. ALLEE,
DIRECTEUR ÉMÉRITE DE L'IICA**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quatrième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT:

Que le Conseil Interaméricain de l'Agriculture a accordé un régime de pension à M. José Emilio G. Araujo et à M. Armando Samper, en leurs qualités d'anciens directeurs généraux de l'Institut (IICA/JIA/Res.7(I-0/81) et (IICA/JIA/Res.40(II-0/83));

Que, dans les deux cas, selon les dispositions de la Résolutions IICA/JIA/Res.7(I-0/81), les procédures établies par le Secrétariat général de l'OEA ont été suivies conformément à la Résolution AG/Res.328(VIII-0/78);

Que la Résolution AG/Res.328(VIII-0/78) prévoit à l'alinéa e) que:

“La conjointe survivante du Secrétaire général reçoit, si elle ne contracte pas mariage, une pension égale à la moitié de celle qui revenait à son époux de son vivant, pourvu que la veuve ait 60 ans. Si, au décès de son mari, la veuve a moins de 60 ans, sa pension est calculée de la manière prévue au paragraphe b précédent, selon les tableaux qui y sont mentionnés, sauf que le montant est réduit de moitié et calculé sur la base de l'âge de 60 ans.”

Que M. Ralph H. Allee fut directeur de l'Institut pendant 14 ans, de 1946 à 1980, et fut nommé Directeur émérite de l'Institut en vertu de la résolution du Conseil de direction de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles, en date du 28 mars 1980 (IICA/JD-137 espagnol, rev.);

Que M. Ralph H. Allee est décédé mais que sa conjointe vit toujours.

DÉCIDE:

1. De recommander au Conseil Interaméricain de l'Agriculture d'émettre, à sa prochaine réunion, une résolution qui accorde un régime de pension à M. Ralph H. Allee, à compter de janvier 1984, conformément à la Résolution IICA/JIA/Res.7(I-0/81).
2. De charger le Directeur général de présenter un rapport sur le calcul de ce régime à l'occasion de la prochaine réunion du Comité qui suivra celle du Conseil Interaméricain de l'Agriculture.

RÉSOLUTION No. 28

MISE EN APPLICATION DU RÈGLEMENT DU PERSONNEL

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quatrième réunion ordinaire,

VU:

La proposition de Règlement du personnel de l'IICA (IICA/CE/Doc.89(84)rev.1).

CONSIDÉRANT:

Que l'article 2.j. du Règlement du Conseil Interaméricain de l'Agriculture stipule que le Conseil doit approuver le Règlement du personnel de la Direction générale;

Que l'article 3.g. du Règlement du Comité exécutif stipule que le Comité doit formuler des recommandations au Conseil en ce qui concerne le Règlement du personnel de la Direction générale;

Que l'article 6.b. du Règlement de la Direction générale stipule que le Directeur général doit mettre en application les dispositions qui réglementent les droits et devoirs des membres du personnel, conformément aux dispositions du Règlement de la Direction générale et du Règlement du personnel;

Qu'il convient, pour l'Institut, de mettre en application la proposition de Règlement du personnel de l'IICA, après autorisation du Conseil;

Que, en attendant l'approbation du Conseil visant le Règlement du personnel, le Directeur général a la faculté d'émettre des directives afin de mettre en application certaines dispositions ou du règlement certains aspects qui touchent les droits et obligations des fonctionnaires de l'IICA, dans la mesure où cela ne contredit pas le Règlement de la Direction générale.

DÉCIDE:

1. De recommander au Conseil d'adopter telle quelle la proposition du Règlement du personnel de l'IICA présentée par le Directeur général, avec les modifications apportées par le Comité.

2. De demander au Directeur général d'émettre des directives visant à mettre en application à titre d'essai les principes contenus dans la proposition de Règlement du personnel, sans accorder aux fonctionnaires de nouveaux droits ou avantages autres que ceux prévus par le Règlement de la Direction générale, et sans grever le budget.
3. De faire rapport, à la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif, sur les résultats de la mise en application de la proposition de Règlement du personnel et de formuler des recommandations pour apporter des changements au Règlement du personnel et au Règlement de la Direction générale, au besoin, à la lumière des résultats de la période d'essai.

RÉSOLUTION No. 29

NORMES POUR LA CLASSIFICATION DU PERSONNEL DE L'IICA ET NORMES POUR LA CLASSIFICATION DES POSTES

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quatrième réunion ordinaire,

VU:

La "Proposition de normes pour la classification du personnel de l'IICA" (IICA/CE/Doc.90(84)) et le "Compte rendu sur la classification des postes" (IICA/CE/Doc.91(84)).

CONSIDÉRANT:

Que, au cours de la deuxième réunion ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, tenue en octobre 1983, le Conseil a demandé au Directeur général de présenter, à la réunion suivante du Comité exécutif, le Système pour la détermination de la rémunération du personnel et les Normes pour la classification du personnel de l'IICA et a autorisé le Comité exécutif à approuver ces documents *ad referendum* auprès du Conseil Interaméricain (IICA/JIA/Res.51(III-0/83));

Que l'article 30 du Règlement de la Direction générale stipule que le Directeur général doit émettre des directives administratives pour la classification du personnel de la catégorie professionnelle et de la catégorie des services généraux;

Que l'article 30.a du Règlement de la Direction générale stipule que le Directeur général désigne les personnes qui occuperont les postes au sein de l'Institut, leur assigne des tâches et les mute à d'autres postes lorsqu'il juge bon de le faire, selon les besoins du service et conformément aux règlements visant le personnel.

DÉCIDE:

1. D'approuver *ad referendum* la proposition de Normes pour la classification du personnel de l'IICA, présentée par le Directeur général, avec les modifications apportées par le comité exécutif.
2. D'autoriser le Directeur général à se servir de ce système dans l'élaboration du projet de programme-budget de 1986-1987, à soumettre à

la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif, ce système ne s'appliquant pas à l'exercice fiscal 1985.

3. De demander au Directeur général de préparer la description de tous les postes de la catégorie professionnelle internationale, de la catégorie professionnelle locale et de la catégorie des services généraux au sein de l'Institut, en précisant au moins les devoirs et obligations des titulaires et les aptitudes requises pour chaque poste.
4. De demander au Directeur général de faire une révision de tous les postes de l'Institut et de faire rapport, à l'occasion de la prochaine réunion du Comité exécutif, sur le résultats de cette révision, sur les changements proposés et les frais entraînés par ces derniers.

RÉSOLUTION No. 30

**APPROBATION AD REFERENDUM DU
SYSTEME DE RÉMUNÉRATION**

Le **COMITÉ EXÉCUTIF**, à sa quatrième réunion ordinaire,

VU:

Le document intitulé "Système pour la détermination de la rémunération du personnel de l'IICA" (IICA/CE Doc.92(84)Rev.).

CONSIDÉRANT:

Que, au cours de la deuxième réunion ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, tenue en octobre 1983, le Conseil a demandé au Directeur général de présenter, à la réunion suivante du Comité exécutif, le Système pour la détermination de la rémunération du personnel et les Normes pour la classification du personnel de l'IICA, et a autorisé le Comité exécutif à approuver ces documents **ad referendum** du Conseil Interaméricain de l'Agriculture (IICA/JIA/Res.51(II-0/83));

Que l'article 6.b du Règlement de la Direction générale stipule que le Directeur général doit fixer les émoluments du personnel, conformément au système établi à cette fin.

DÉCIDE:

1. D'approuver **ad referendum** le Système pour la détermination de la rémunération du personnel de l'IICA présenté par le Directeur général, avec les modifications apportées par le Comité exécutif.
2. D'autoriser le Directeur général à se servir de ce système pour l'élaboration du projet de programme-budget de 1986-1987, qui sera soumis à la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif; ce système ne s'applique pas à l'exercice fiscal 1985.
3. De demander au Directeur général de mettre au point un système d'évaluation qui permette d'accorder en toute objectivité les augmentations propres à chaque échelon et les augmentations au mérite prévues dans le nouveau système de rémunération
4. De demander au Directeur général d'encourager la participation du personnel à l'élaboration du système d'évaluation et à son application annuelle

RÉSOLUTION No. 31

**DÉFINITION PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, DES POSTES
DE CONFIANCE VISÉS A L'ARTICLE 31 DU
RÈGLEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Le **COMITÉ EXÉCUTIF**, à sa quatrième réunion ordinaire,

VU:

La proposition de modification de l'article 31 du Règlement de la Direction générale.

CONSIDÉRANT:

Que l'article 31 du Règlement de la Direction générale stipule quels sont les postes de confiance relevant du Directeur général de l'Institut;

Qu'en raison de sa nature, ladite législation ne précise pas la définition de ces postes;

Que, pour l'implantation efficace des nouveaux instruments juridiques et des nouvelles procédures en matière de personnel, il convient de déterminer les différences qui existent entre le personnel de confiance et le personnel ordinaire de l'Institut;

Que l'article 4 alinéa b du Règlement du Comité exécutif habilite ce dernier à confier des tâches à la Direction générale.

DÉCIDE:

1. De recommander au Directeur général de réviser et de définir avec soin la notion de "personnel de confiance", en prenant en compte les différences qui existent entre les diverses fonctions exercées au sein de l'Institut, et en établissant les conditions techniques minimales que doivent réunir les candidats.
2. De demander au Directeur général de soumettre à la considération du Comité exécutif, au cours de sa prochaine réunion, les résultats de cette analyse.

RÉSOLUTION No. 32

**ÉTUDE POUR L'OCTROI DU TITRE DE FONCTIONNAIRE
ÉMÉRITE À M. JULIO A. RINGUELET, ING.**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quatrième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT:

Que les délégations de l'Argentine et du Salvador ont demandé, en vertu de l'article 13 b du Règlement de la Direction générale, qu'on étudie la possibilité de présenter un projet de résolution au Conseil Interaméricain de l'Agriculture, visant à octroyer le titre de fonctionnaire émérite à M. Julio A. Ringuelet, ingénieur, ex-fonctionnaire de l'IICA:

Que M. Julio A. Ringuelet, ingénieur, a consacré une grande partie de sa vie professionnelle à l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture, où il a occupé des postes importants, et ce, avec succès, zèle et compétence.

DÉCIDE:

De demander au Directeur général de présenter un rapport, à l'occasion de la prochaine réunion ordinaire du Comité, qui précisera si M. Julio A. Ringuelet, ingénieur, remplit toutes les conditions propres à l'octroi du titre de fonctionnaire émérite, conformément à l'article 13 b du Règlement de la Direction générale.

RÉSOLUTION No. 33

**ÉTUDE POUR L'OCTROI DU TITRE DE FONCTIONNAIRE
ÉMÉRITE À MME MARIA DOLORES MALUGANI**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quatrième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT:

Que la délégation de l'Uruguay a demandé, en vertu de l'article 13 b du Règlement de la Direction générale, qu'on étudie la possibilité de présenter un projet de résolution au Conseil Interaméricain de l'Agriculture, visant à octroyer le titre de fonctionnaire émérite à Mme María Dolores Malugani, ex-fonctionnaire de l'IICA.

Que Madame Malugani a rendu de précieux services à l'IICA et a occupé des postes importants, notamment ceux de directrice de la Bibliothèque de l'IICA à Turrialba et de directrice du Centre Interaméricain de Documentation et d'Information Agricole (CIDIA) de l'Institut.

DÉCIDE:

De demander au Directeur général de présenter un rapport, à l'occasion de la prochaine réunion ordinaire du Comité, qui précisera si Mme María Dolores Malugani réunit toutes les conditions propres à l'octroi du titre de fonctionnaire émérite, conformément à l'article 13 b du Règlement de la Direction générale.

RÉSOLUTION No. 34

**INCORPORATION DU RAPPORT SUR LES TRAITÉS, ACCORDS ET
CONTRATS HORS QUOTES-PARTS DANS LE RAPPORT ANNUEL**

Le **COMITÉ EXÉCUTIF**, à sa quatrième réunion ordinaire,

VU:

Le Rapport annuel de 1983.

CONSIDÉRANT:

Que, conformément à l'article 4 f du Règlement du Comité exécutif, il appartient au Comité exécutif d'analyser le Rapport annuel de la Direction générale et de le remettre au Conseil avec commentaires et recommandations, et, conformément à l'article 3 i, de réviser les rapports du Directeur général sur les contrats hors quotes-parts lorsque les frais administratifs de ces derniers excèdent 250 000 dollars américains;

Que, conformément à l'article 3 du Règlement, le Conseil a la faculté d'approuver le Rapport annuel sur les activités et la situation financière de l'Institut pour l'exercice fiscal précédent, après examen par le Comité;

Que le Conseil Interaméricain de l'Agriculture, à sa deuxième réunion ordinaire, a approuvé la Résolution IICA/JIA/Res.29(II-0/83), qui confie au Directeur général le mandat de présenter au Comité exécutif et au Conseil, dans le cadre d'un système unique, toutes les informations relatives aux accords, traités et contrats hors quotes-parts conclus avec les États membres, des agences ou d'autres organismes;

Que, à l'heure actuelle, le rapport sur les traités, accords et contrats hors quotes-parts constitue un rapport distinct du rapport annuel;

Qu'il conviendrait d'incorporer le rapport sur les traités, accords et contrats hors quotes-parts dans le Rapport annuel.

DÉCIDE:

De recommander au Directeur général d'inclure dans le rapport annuel, à compter de 1984, le rapport sur les traités, accords et contrats hors quotes-parts conclus avec les États membres, des agences ou d'autres organismes.

RÉSOLUTION No. 35

**RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS DU CENTRE AGRONOMIQUE
TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quatrième réunion ordinaire,

VU:

Le Rapport des commissaires aux comptes de 1983 (IICA/CE/Doc.101(84)).

CONSIDÉRANT:

Que, conformément au contrat conclu entre le Gouvernement du Costa Rica et l'IICA sur le CATIE, l'Institut s'engage à inclure dans son programme de budget biennal une somme servant de contribution au budget élémentaire du Centre, jusqu'à concurrence de 5 p. 100 du montant réel du budget de quotes-parts de l'Institut (clause vingt-cinq);

Que, selon le rapport des commissaires aux comptes de 1983, l'IICA a fourni au CATIE, au titre indiqué précédemment, la somme de 911 000 dollars américains;

Que, conformément au contrat en question, le Conseil Interaméricain de l'Agriculture constitue l'assemblée du CATIE et, par conséquent, son organe supérieur, lequel doit prendre connaissance du rapport biennal sur les activités du CATIE dans les domaines techniques, financiers et administratifs, ayant faculté de formuler des observations et des commentaires à cet égard (clause neuf).

DÉCIDE:

1. De demander au Directeur général que, à compter de 1984, on envoie, conjointement avec le Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'IICA, le rapport sur les états financiers du CATIE.
2. Que le Directeur général obtiendra des copies des états financiers du CATIE pour envoi aux Etats membres, conjointement avec les états financiers de l'IICA.

RÉSOLUTION No. 36

**NOUVEAU CONTRAT RELATIF AU CENTRE AGRONOMIQUE
TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa quatrième réunion ordinaire,

VU:

Le rapport du Directeur général sur la situation contractuelle du Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement (CATIE) (IICA/CE/Doc.99(84)).

CONSIDÉRANT:

Que, en vertu du nouveau contrat conclu le 22 février 1983 entre le Gouvernement du Costa Rica et l'Institut au sujet du CATIE, celui-ci se dote d'une nouvelle structure réglementaire et administrative;

Que, pour que le CATIE continue d'exercer ses activités de recherche et d'enseignement, l'appui solide et sans réserve de ses membres réguliers et de l'IICA est indispensable;

Que le Gouvernement du Costa Rica, le Conseil de direction du CATIE et l'IICA ont déployé tous leurs efforts pour consolider la vocation du Centre par le biais des dispositions du nouveau contrat.

DÉCIDE:

1. De reconnaître le travail effectué par le Gouvernement du Costa Rica et les autres gouvernements qui ont ratifié le contrat, à savoir ceux du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua, de Panamá et de la République Dominicaine, et par le Conseil de direction du CATIE, et de reconnaître en particulier les efforts de consolidation faits par la représentante du Conseil Interaméricain de l'Agriculture et les directeurs de l'IICA et du CATIE.
2. D'appuyer les efforts déployés par le CATIE dans le domaine de la recherche et de l'enseignement au profit du développement agro-pastoral de ses pays membres.
3. D'exhorter les États membres de l'IICA à accorder un soutien efficace au CATIE.

RÉSOLUTION No. 37

**REMERCIEMENT AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE DU
COSTA RICA**

Le **COMITÉ EXÉCUTIF**, à sa quatrième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT:

Que le Gouvernement et le peuple du Costa Rica ont fourni des services de transport et de sécurité et donné l'hospitalité à tous les membres des délégations des États de l'IICA et aux observateurs qui ont assisté à la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif;

Que Monsieur le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica a accordé son soutien le plus total à cette réunion.

DÉCIDE:

1. De remercier le Gouvernement et le peuple du Costa Rica pour les services fournis et l'hospitalité offerte à tous les participants de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif.
2. D'adresser un remerciement spécial à Monsieur le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, pour sa participation et son appui au cours de cette réunion.



**RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS
DE LA QUATRIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**



RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS DE LA QUATRIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

En application des dispositions de l'article 50 du Règlement du Comité exécutif, ce dernier a institué la Commission de vérification des pouvoirs pour la quatrième réunion ordinaire, composée des délégués du Costa Rica, des États-Unis d'Amérique, de Trinité et Tobago et du Paraguay.

La Commission a examiné les pouvoirs des représentants des États membres auprès du Comité exécutif, savoir l'Argentine, la Colombie, le Costa Rica, la Dominique, l'Équateur, le Salvador, les États-Unis, la Jamaïque, le Paraguay, la République Dominicaine, Trinité-et-Tobago et le Venezuela, et les a trouvés conformés.

Fait à San José, au Costa Rica, le 5 décembre 1984.

Eduardo Zumbado
Costa Rica

John Wyss
États-Unis d'Amérique

Errol Small
Trinité-et-Tobago

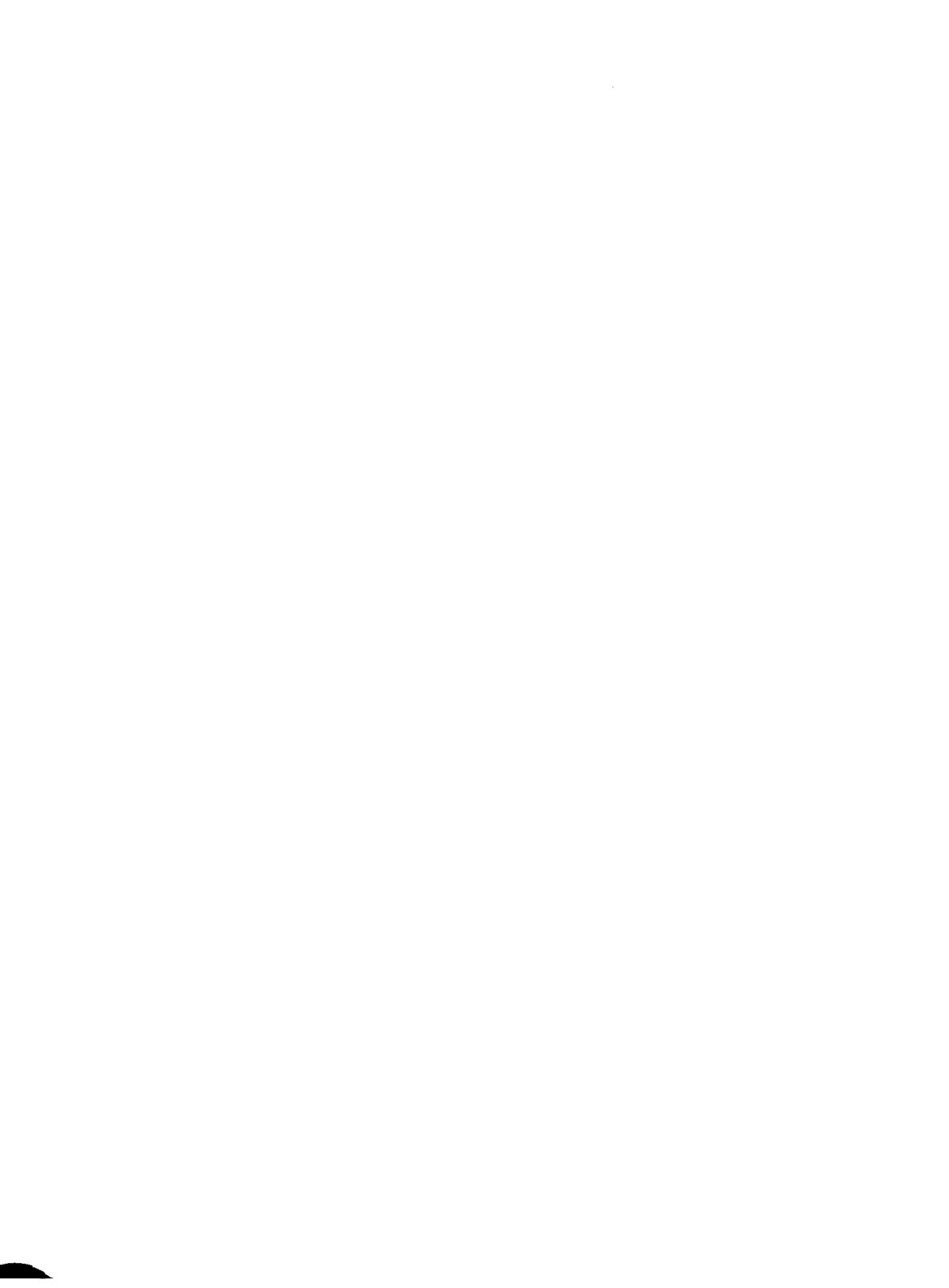
Raúl Torres Segovia
Paraguay

2
3

5000
61 11
-216

-000
61 11
61 11
-000

ORDRE DU JOUR



ORDRE DU JOUR*

	Numéro du document
1. Rapport du Directeur général sur les options pour le Système des procès-verbaux des réunions du Comité exécutif et du Conseil Interaméricain de l'Agriculture	IICA/CE/Doc.93(84)
2. Rapport annuel de 1983	Sans numéro
3. Rapport sur le Fonds Simon Bolivar en 1983	Sans numéro
4. Rapport des commissaires aux comptes de 1983	IICA/CE/Doc.101(84)
5. Rapport du Directeur général sur la progression des résolutions de la deuxième réunion ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture	IICA/CE/Doc.97(84)
6. Rapport du Directeur général sur les accords, les traités et les contrats hors quotes-parts conclus avec les États membres, des agences internationales et d'autres organismes	IICA/CE/Doc.95(84)
Documentation complémentaire au Rapport du Directeur général sur les accords, les traités et les contrats hors quotes-parts conclus avec les États membres, des agences internationales et d'autres organismes	IICA/CE/Doc.95(84)add.
7. Rapport du Directeur général sur les résolutions en vigueur à ce jour adoptées par le Conseil de direction de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles	IICA/CE/Doc.94(84)

* Les documents mentionnés en regard des sujets traités à l'ordre du jour furent distribués aux participants de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif.

- | | |
|---|-----------------------|
| 8. Proposition du Directeur général portant modification des Règlements de la Direction générale | HCA/CE/Doc.96(84) |
| 9. Proposition de Règlement financier | HCA/CE/Doc.88(84)rev. |
| 10. Proposition de Règlement du personnel de l'IICA | HCA/CE/Doc.89(84)rev. |
| 11. Proposition d'un système pour la détermination de la rémunération du personnel de l'IICA | HCA/CE/Doc.92(84)rev. |
| 12. Proposition de Normes pour la classification du personnel de l'IICA | HCA/CE/Doc.90(84)rev. |
| 13. Compte rendu sur la classification des postes | HCA/CE/Doc.91(84) |
| 14. Rapport du Directeur général sur la situation contractuelle du Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement (CATIE) | HCA/CE/Doc.99(84) |
| 15. Rapport du Directeur général sur les Conférences Interaméricaines sur l'Agriculture | HCA/CE/Doc.98(84) |
| 16. Date et siège de la cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif | HCA/CE/Doc.100(84) |
| 17. Questions diverses | |

Offre officielle du Gouvernement de l'Uruguay pour être l'hôte de la troisième réunion ordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture

Rapport du vérificateur interne sur la Déclaration de biens du Directeur général conformément à l'article 10.e. du Règlement de la Direction générale

LISTE DES PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

ÉTATS MEMBRES DE L'IICA QUI FONT PARTIE DU COMITÉ EXÉCUTIF

ARGENTINE

Titulaire:

Héctor A. Molinuevo
Sous-secrétaire à l'Élevage
Secrétariat d'État à l'Agriculture et à l'Élevage
Buenos Aires

Suppléant:

Edgardo R. Moscardi
Conseiller du Secrétaire à l'Agriculture et à l'Élevage
Secrétariat d'État à l'Agriculture et à l'Élevage
Buenos Aires

COLOMBIE

Titulaire:

Gil Miller Puyo Jaramillo
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Colombie au Costa Rica
Ambassade de Colombie
Boîte postale 3154
San José, Costa Rica

Suppléant:

Roberto Morales Sáenz
Deuxième secrétaire avec fonctions consulaires
Ambassade de Colombie
Boîte postale 3154
San José, Costa Rica

COSTA RICA

Titulaire:

Carlos Manuel Rojas López
Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
San José

Suppléants:

Oscar Fonseca
Sous-ministre de l'Agriculture et de l'Élevage
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
San José

Eduardo Zumbado
Conseiller juridique
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
San José

Virginia Sancho Alpízar
Chef du département de l'OEA
Ministère des Relations étrangères et du Culte
San José

Ana C. Armijo
Conseillère
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
San José

DOMINIQUE**Titulaire:**

Collin Bully
Conseiller au développement agricole
Ministère de l'Agriculture, des Terres, des Pêcheries et des Coopératives
Roseau

ÉQUATEUR**Titulaire:**

Ricardo Dávila
Directeur régional pour l'agriculture et les forêts
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
Guayaquil

SALVADOR**Titulaire:**

José Ernesto Soto Gómez
Directeur technique du Bureau sectoriel de planification agro-pastorale (OSPA)
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
San Salvador

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Titulaire:

Max Witcher
Directeur des affaires concernant les organisations internationales
Bureau du développement et de la coopération internationale
Ministère de l'Agriculture des États-Unis
Washington, D.C. 20250

Suppléants:

Donald Stewart
Représentant suppléant de la mission permanente des États-Unis à l'OEA
Département d'État
Washington, D.C. 20520

Roger Lewis
Conseiller en relations internationales
Affaires concernant les organisations internationales
Bureau du développement et de la coopération internationale
Ministère de l'Agriculture des États-Unis
Washington, D.C. 20250

John Wyss
Conseiller technique principal APHIS
Ministère de l'Agriculture des États-Unis
Bogotá, Colombie

JAMAÏQUE

Titulaire:

O. Marie Strachan
Directeur de la planification et des politiques
Ministère de l'Agriculture
Kingston

PARAGUAY

Titulaire:

Raúl Torres Segovia
Conseiller de la Direction des recherches et de l'expansion agro-pastorale et forestière
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
Asunción

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Titulaire:

Marino Chanlatte Sobeca
Directeur du Service de coordination des programmes et des ressources externes
Secrétariat d'État à l'Agriculture
Saint-Dominique

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Titulaire:

Errol Small
Attaché agricole
Ambassade de Trinité-et-Tobago
Washington, D.C. 20036
États-Unis

VENEZUELA

Titulaire:

Rafael Grimán
Ministre-conseil
Ambassade du Venezuela au Costa Rica
Boîte postale 10230
San José, Costa Rica

Suppléant:

Francisco Torres
Premier Secrétaire
Ambassade du Venezuela au Costa Rica
Boîte postale 10230
San José, Costa Rica

ÉTATS MEMBRES DE L'IICA QUI NE FONT PAS PARTIE DU COMITÉ EXÉCUTIF

BOLIVIE

Titulaire:

Carlos Hugo Molina Saucedo
Ministre conseiller
Ambassade de Bolivie au Costa Rica
Boîte postale 520
San José, Costa Rica

Suppléant:

Fernando Calderón Rocabado
Premier Secrétaire
Ambassade de Bolivie au Costa Rica
Boîte postale 520
San José, Costa Rica

BRÉSIL

Titulaire:

Aral Antunes Jara
Chargé d'affaires a.i.
Ambassade du Brésil au Costa Rica
Boîte postale 10.132
San José, Costa Rica

CANADA

Titulaire:

Percy Abols
Premier Secrétaire et Observateur permanent suppléant
Mission des observateurs permanents du Canada à l'OEA
2450 Massachussets Ave. N.W.
Washington, D.C. 20008
États-Unis

Suppléante:

Margaret Jaques
Economiste
Direction des affaires internationales
Agriculture Canada
Edifice Sir John Carling
Ottawa (Ontario)
Canada K1H 0C5

CHILI**Titulaire:**

Felipe Ortiz
Sous-directeur du Bureau de la planification agricole (ODEPA)
Ministère de l'Agriculture
Calle Teatinos 40, 8° Piso
Santiago

MEXIQUE**Titulaire:**

Víctor Hugo Ramírez Lavalle
Premier Secrétaire
Ambassade du Mexique au Costa Rica
Boîte postale 10107
San José, Costa Rica

PANAMA**Titulaire:**

Alexis Calderón Peñaloza
Représentant du Panama auprès du CATIE et de l'IICA
Conseiller agricole
Ambassade du Panama au Costa Rica
Boîte postale 94
San José, Costa Rica

NICARAGUA

Titulaire:

Bayardo Serrano
Directeur des sciences et de la technologie
Ministère du Développement agro-pastoral et de la Réforme agraire
Managua

SURINAM

Titulaire:

Albert H. Van Dijk
Secrétaire permanent
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et des Pêcheries
Paramaribo

URUGUAY

Titulaire:

Mirta Vanni de Barbot
Sous-directeur général
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Montevideo

Suppléante:

Susana Dansilio Pozzi
Premier Secrétaire
Ambassade d'Uruguay au Costa Rica
Boîte postale 3448
San José, Costa Rica

PAYS OBSERVATEURS PERMANENTS

ESPAGNE

Titulaire:

Javier Sandomingo
Conseiller en coopération technique
Ambassade d'Espagne au Costa Rica
Boîte postale 2058
1000 San José, Costa Rica

ISRAËL

Titulaire:

Zeev Markus
Expert de mission internationale
Ambassade d'Israël
Boîte postale 5147
San José, Costa Rica

ITALIE

Titulaire:

Nicola Silvestri
Chargé de la section commerciale
Ambassade d'Italie
Boîte postale 1729
1000 San José, Costa Rica

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Titulaire:

Herberth K. Foremberg
Directeur de la banque génétique/CATIE
Société allemande de coopération technique
Ambassade de la République fédérale d'Allemagne
Boîte postale 4017
1000 San José, Costa Rica

ORGANISMES DU SYSTÈME INTERAMÉRICAIN

OEA

Titulaire:

Fernando Bravo Gómez
Directeur du Bureau de l'OEA au Costa Rica
Boîte postale 10166
San José, Costa Rica

BID

Titulaire:

Parisio Pineda Ayala
Représentant adjoint du BID au Costa Rica
Boîte postale 1142, Centro Colón
San José, Costa Rica

OPS

Titulaire:

Emigdio Balbuena Valdez
Représentant de l'OPS/OMS au Costa Rica
Boîte postale 3745
San José, Costa Rica

ORGANISMES OBSERVATEURS

CATIE

Titulaire:

Rodrigo Tarté Ponce
Directeur du Centre Agronomique Tropical de Recherche et d'Enseignement
Turrialba, Costa Rica

CREFAL

Titulaire:

Gilberto Garza Falcón
Directeur général de CREFAL
Pátzcuaro, Michoacán
Mexico 61600

OIT

Titulaire:

Anna María Boekraad
Experte du Projet coopératif
Organisation Internationale du Travail
Boîte postale 10170
San José Costa Rica

SIECA

Titulaire:

**Manuel Martínez y Martínez
Directeur du Service Agricole
SIECA
Boîte postale 1237
Guatemala, Guatemala**

LISTE DES FONCTIONNAIRES DE LA RÉUNION



LISTE DES FONCTIONNAIRES DE LA RÉUNION

Directeur général et secrétaire d'office	Francisco Morillo Andrade
Secrétaire	Julieta Fernández
Conseillers du Directeur général	Ronald Echandi Oswaldo Elissetche Guillermo Grajales José Luis Rivas Tirza Rivera Jorge Soria Nelson Tineo José A. Torres Fabio Villacís Quentin M. West
Secrétaire technique	J. André Ouellette
Rédaction des procès-verbaux-Chef	Julio C. Escoto Emilia Amado Rosario Bogantes Jorge Caro Helio Fallas Alberto Muñoz
Soutien logistique-Chef	Henry C. Jova
Enregistrement des pouvoirs, des documents et de la liste des participants	Aiza Vargas
Assistantes	Elisa Barrantes Maureen Obando
Service des salles-Chef	Lorena Muñoz Cristina Araya María Luisa González Sonia Valverde

Protocole	Alfonso Naranjo
Services officiels	Gonzalo Sáenz
Assistant comptable	Auxiliadora Mata
Enregistrement	Ana Victoria Rojas
Service des langues-Chef	Elizabeth Lewis
Traduction/rédaction	Deborah Cheifetz-Pira Tomás Saraví Adrián Sotela Hernán Sobrado
Intérpretes	Jennifer Jordan Anita Kaufman Mario Samper
Equipe ment d'interprétation	Víctor Sánchez
Coordination générale du Secrétariat des documents-Chef	Olga de Victory
Assistance	Guiselle Araya
Equipe de transcription-Chef	Clotilde Rodríguez
	Leda Avila María A. Cordido Dinorah Corrales Patricia Jara Maureen Obando Gabriela Retana Mayra Sequeira
Dactylographie et correction des épreuves	
Section espagnole-Chef	Elizabeth Rodríguez
	Rosita Arias Lilliam Brown Flor M. Loaiza Blanca Ramírez Mayela Rodríguez María E. Vargas Marta Vargas Vera Vargas

Section anglaise-Chef

Ana Cristina Gómez

Olga Achío
Isabel Bolaños
Olga M. Calderón
Milsen Chaverri
Gudrun Grundwedl
Irma Pacheco
Patricia Ulate

Photocopie et mise en pages

Eduardo Garnier
Carlos Garro
Carlos Mata
Sergio Vargas
Claudio Villalobos

**Information publique,
presse et exposition-Chef**

José Mario Vilches

Guillermo Marín
Juan Montero
Marcia Ramírez
Mario Segura
Eduardo Solano

**Coordonnatrice des activités sociales,
de la cantine et de la maintenance**

Roxana Montero

Autres services qui ont collaboré à la réunion

**Direction des ressources matérielles
et des services**

Manuel Aguilar
Floribeth Alfaro
Carlos Alvarado
Mario Arguello
Ana Barrientos
María F. Bonilla
Reina Bonilla
Enrique Calderón
Alicia Campos
Carlos Campos
Luis Chacón
Ana Fallas
Rodrigo Guevara
German Lizano

Juan Mata
Edwin Morales
Jorge Morera
Víctor H. Núñez
Teresa Rojas
Juan Sánchez
Manuel Sibaja
Rosa M. Solano
Luis Varela
Víctor Varela
Freddy Vargas
María A. Vergara
José F. Zúñiga
Gerardo Zúñiga

Direction des ressources humaines

Doris Angulo Service de l'infirmierie



ANNEXES



**DISCOURS PRONONCÉ PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTITUT
INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE
À L'OCCASION DE LA SÉANCE INAUGURALE DE LA QUATRIÈME
RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Monsieur le Président, Son Excellence Monsieur le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, Don Carlos Manuel Rojas, Messieurs les représentants des pays membres, Messieurs les représentants des pays observateurs, Messieurs les observateurs et invités spéciaux des organismes internationaux, Messieurs les membres du corps diplomatique, collègues fonctionnaires de l'IICA.

Chaque fois que nous rencontrons, dans le cadre d'un événement comme celui-ci, les représentants des États membres de l'IICA afin de prendre des décisions qui orienteront l'avenir de notre institution et d'analyser ensemble peut contribuer à les résoudre, je suis davantage honoré de prendre part à cet effort, et mon mandat d'administrer l'organe exécutif de l'IICA, savoir sa Direction générale, me tient toujours plus à cœur.

Il est très satisfaisant de voir comment l'Institut a évolué, depuis l'entrée en vigueur, il y a peu de temps, de sa nouvelle Convention et depuis l'entrée en fonctions de ses organes ici même au Costa Rica, en 1981, lorsque les activités du Conseil Interaméricain de l'Agriculture et du Comité exécutif ont commencé. Il est agréable de constater les progrès faits en si peu de temps par une organisation qui comptait alors presque 40 ans d'existence. En effet, toujours en 1981, le Conseil Interaméricain de l'Agriculture adoptait son Règlement intérieur, celui du Comité exécutif et celui de la Direction générale, tandis que débutaient l'exercice d'un budget biennal ainsi qu'une nouvelle administration au sein de la Direction générale. Cela étant, le Conseil a tenu une réunion extraordinaire l'année suivante pour faire des ajustements budgétaires dans la seconde année de ce premier budget biennal. Il a également approuvé des documents qui orientent notre action, tels que les Politiques générales et le Plan à moyen terme pour 1983-1987. A l'aube de cette quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif, nous nous trouvons pratiquement à mi-chemin dans l'exécution de ce Plan à moyen terme; entre-temps, l'Institut, en plus de se doter de tous ces instruments normatifs et d'orientation, a assuré la gestion d'une somme qui est passée de quelque 26 millions de dollars à près de 50 millions de dollars. En peu de temps, nous avons franchi le cap des 47 millions de dollars tout en opérant cette transformation en profondeur et ce renouvellement dont je viens de signaler les grandes lignes.

La présente séance, la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif, a une grande importance dans ce processus. Nous en profiterons pour continuer à perfectionner et à donner plus de relief à nos instruments de travail, savoir le Règlement du personnel et le Règlement financier, questions qui ont été soumises à l'attention des États membres lors des réunions antérieures tenues ici et complé-

tées à Kingston l'année dernière. Et ce, non seulement à l'occasion des réunions du Conseil et du Comité: c'est avec une grande satisfaction que nous voyons, à l'IICA, l'intérêt que portent les États membres à l'élaboration des documents et à l'affectation de ces instruments à l'Institut. Nous avons reçu la collaboration la plus grande. Ces matériaux furent enrichis par les observations, les commentaires et les apports faits par les différents pays à la faveur de contacts officiels, directs et personnels, par tous les moyens possibles, ce qui nous montre combien les États membres sont mûs par la volonté profonde de compter sur un organisme, l'IICA, qui conjugue efforts, ressources et actions en vue du développement. Bien qu'en proie à une crise profonde, les États membres restent optimistes, non sans droit, et ont bon espoir de voir nos efforts solidaires contribuer à résoudre ces problèmes et à surmonter cette crise.

L'année dernière, lors de notre réunion à Kingston, nous avons dressé un tableau plutôt sombre de la situation et de la dynamique du secteur agricole en Amérique latine et dans les Antilles. malheureusement, la situation est toujours grave. Toutefois, l'analyse, les commentaires et les contributions des ministres de l'Agriculture des États membres à cette occasion, nous ont permis d'arriver à la conclusion que le secteur agricole, en vertu du rôle qu'il joue, est susceptible de venir résoudre nos problèmes, que la contribution du secteur agricole au développement général des États membres est importante et constitue le moyen le plus rapide et le plus sûr de surmonter la crise, que le secteur agricole peut, à plus long terme, se suffire à lui-même, être moins dépendant et permettre une meilleure utilisation de nos moyens de production. C'est là une grande responsabilité qui pèse sur notre secteur et nous croyons que la société en général doit en être consciente, surtout que non seulement nos États membres, mais l'humanité entière voient que le spectre de la faim n'est pas une invention mais une dure réalité dans de nombreux pays de la Terre. Bien que nous soyons des producteurs nets d'aliments, notre situation s'est détériorée, c'est-à-dire que, en général, les disponibilités d'aliments par habitant ont diminué et que, dans de nombreux pays où les niveaux nutritionnels sont inférieurs aux seuils minimums acceptables, la situation s'est aggravée.

Permettez-moi de conclure en faisant allusion encore une fois à l'optimisme qui nous anime, car nous pouvons nous efforcer ensemble de contribuer efficacement au développement et au bien-être de nos peuples dans le secteur rural. Ce faisant, nous contribuerons de manière essentielle à solutionner les problèmes issus de la crise qu'affrontent nos pays. Forts de cet espoir et animés du désir que cette réunion soit à la fois productive et encourageante, nous avons confiance de la rendre agréable aussi et de créer ici une ambiance accueillante, bons offices à l'appui, puisque le personnel de la Direction générale se trouve à votre entière disposition. Il ne me reste plus qu'à vous remercier d'être avec nous et de nous appuyer pour faire de cet Institut qui est le vôtre un outil à la fois dynamique et efficace.

MERCI BEAUCOUP

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE DU COSTA RICA,
CARLOS MANUEL ROJAS, À L'OCCASION DE LA SÉANCE INAUGURALE
DE LA QUATRIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

SOYEZ LES BIENVENUS

Il est rare que des mots de bienvenue, avec lesquels on accueille des invités de marque, se doublent d'un caractère d'urgence et de nécessité qu'on ne saurait remettre à plus tard.

C'est une telle bienvenue que j'ai le privilège de vous souhaiter au nom du peuple et du gouvernement du Costa Rica. Parce qu'il n'y a rien de plus urgent, dans le monde d'aujourd'hui et en particulier pour les peuples d'Amérique, que de nous réunir pour évaluer, discuter et mettre en oeuvre des politiques et programmes axés sur le développement agricole.

Les réunions que nous tenons dans le cadre des projets de coopération et de développement rural prennent une importance singulière. Ce sont elles qui indiquent le mieux l'esprit et l'échelle des valeurs avec lesquelles il nous faut relever les défis actuels.

A l'occasion de la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture, nous devons nous proposer de donner nouvelle vie à ces deux termes, à savoir coopération et développement rural, qui sont le fondement et la raison d'être de cet organisme.

Lorsque, dans les années trente, les premières voix annonciatrices de cette grande idée qu'est l'IICA donnèrent le signal d'alarme, quatre-vingts pour cent de nos populations habitaient la campagne. Aujourd'hui, c'est soixante pour cent et les pronostics présentent à l'aide de chiffres un tableau de l'an deux mille où plus de la moitié de nos nationaux habiteront la ville. Le plus inquiétant, c'est que ces augmentations démographiques dans les centres urbains seront causées, comme elles le sont aujourd'hui, dans une proportion de quatre-vingt-dix pour cent, par l'exode rural.

Comment alors ne pas souhaiter la bienvenue la plus enthousiaste à ceux qui viennent discuter de propositions visant le développement des régions rurales?

Par ailleurs, la croissance de la population est, dans le même temps, un fait inéluctable.

Au cours des vingt dernières années, les pays d'Amérique latine ont enregistré une hausse de 143 millions d'habitants. D'où, bien entendu, la nécessité d'une croissance supérieure, tout au moins parallèle, dans le secteur de la production d'aliments.

Toutefois, chacun sait que le développement de la production agricole dans notre région n'est pas satisfaisant et que, chose plus grave encore, le rythme de croissance de la production, dans un certain nombre de pays, se trouve paralysé ou a diminué.

Coopération et développement rural sont donc des mots clés pour nous.

La preuve est faite — et il vous appartiendra d'en juger plus convenablement au cours des prochains jours — que les programmes de grande portée économique et sociale réalisés par l'IICA répondent à ces deux considérations fondamentales. J'ajoute, avec beaucoup de satisfaction, que c'est le cas de la grande majorité des projets et activités.

Permettez-moi de mentionner, sans m'écarter de la perspective universelle du présent forum, les projets les plus importants qui, dans le cadre du programme **Revenons à la terre** mis en oeuvre par l'actuel Gouvernement de la République, sont réalisés conjointement par le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et par l'IICA.

1. PROMECAFE

L'IICA a mis sur pied des activités visant la protection et l'amélioration de la caféiculture régionale par le truchement de PROMECAFE, programme de coopération multinationale dont le Costa Rica est signataire. Vu la situation d'urgence causée par la présence de rouille, l'IICA a augmenté les efforts de coopération au sein du programme OFICAFE-MAG.

2. Projet de zonage

Le bureau de Costa Rica de l'IICA et le Secrétariat exécutif de planification du secteur agro-pastoral ont signé un Accord de coopération technique afin de réaliser une étude sur la délimitation des zones à cultiver dans le pays.

3. Coopération technique: Programme d'augmentation de la productivité agricole PIPA-IICA

Dans le cadre de ce programme, on est en train de faire les démarches nécessaires pour conclure deux accords avec l'IICA: l'un pour la conception, l'essai et le rodage d'une méthode d'évaluation et de suivi du PIPA et l'autre pour la mise en place d'un programme de formation du personnel.

Néanmoins, la situation exige de nous des efforts chaque fois plus grands.

Il y a les nécessités internes et les exigences régionales mais aussi les besoins qui sont tributaires de la présente conjoncture mondiale.

Aujourd'hui plus que jamais, force est de reconnaître notre vocation historique pour l'agriculture et la renforcer par tous les moyens à notre disposition, notamment dans les domaines de l'éducation, de la technologie et des stratégies politiques, économiques et sociales.

Le 19 mars 1943 marquait l'inauguration officielle, à Turrialba, de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture. Je dis "officielle" parce que depuis des années déjà cette institution existait à l'état embryonnaire dans diverses organisations.

Il y a 41 ans samedi dernier, le premier décembre pour être exact, cet Institut revêtait le caractère d'organisation interaméricaine, d'abord sous le nom d'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles, aujourd'hui appelée Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture. Depuis lors, il a agrandi son rayon d'action et il représente jour après jour l'initiative la plus sérieuse et efficace pour le développement de notre agriculture.

Cela a une importance capitale, puisque c'est par le biais de l'agriculture et de la vaste gamme de ses activités connexes que nos peuples augmenteront leurs sources d'emploi, satisferont à leurs propres besoins en aliments et en vêtements, ravitailleront le monde et mettront fin aux déséquilibres chroniques dans la balance des paiements.

Enfin, l'agriculture permettra de canaliser nos aspirations les plus chères et les plus justes. Le temps presse.

C'est avec enthousiasme que je salue la tenue de la présente réunion. Qu'elle soit, encore une fois, le grand forum américain servant à échanger des idées, à accueillir des suggestions, à élaborer des directives efficaces, avec pour objectif de réaliser le développement si urgent de nos pays, et ce, sous le signe éternel de la coopération.

MERCI BEAUCOUP.

**DISCOURS PRONONCÉ PAR HECTOR MOLINUEVO,
DÉLÉGUÉ DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE, AU COURS DE LA
CÉRÉMONIE DE CLÔTURE DE LA QUATRIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'IICA**

Messieurs les délégués,

Permettez-moi d'abord de dire tout l'honneur qui m'est fait de représenter des délégations aussi éminentes. Je crois exprimer le sentiment de tous en soulignant l'excellente façon dont la réunion s'est déroulée, ce qui nous a permis, en quelques jours, par un travail continu, d'aborder une série de points qui contribueront à améliorer le fonctionnement de l'organisation et, par conséquent, ses relations avec le secteur agro-pastoral de la région qui est au centre de nos préoccupations.

Nous sommes certains que les initiatives présentées par le Directeur général, sous forme de résolutions et de documents, et les apports de tous les délégués ont jeté les bases administratives nécessaires qui permettront à l'organisme de fonctionner et de s'adapter à l'époque dans laquelle nous vivons. Nous avons la certitude aussi que ces résolutions serviront à ajuster, ultérieurement, les objectifs éminemment techniques et la structure même de l'Institution, dans le dessein de la mettre au diapason de l'évolution du secteur agro-pastoral et de la technologie agro-pastorale, laquelle a connu de nombreux changements au cours des dernières années et en connaîtra sans doute encore dans l'avenir. D'où la nécessité d'un organisme sans cesse revivifié où conflueront tous les efforts de coopération entre les pays. De cette façon, nous serons réelement en mesure de maintenir un secteur agro-pastoral dynamique, à la hauteur exigée par les circonstances.

Je désire remercier, en notre nom à tous, le Gouvernement du Costa Rica pour la gentillesse et l'hospitalité avec lesquelles il nous a reçus et remercier en particulier le ministre de l'Agriculture du Costa Rica et le personnel qui l'a accompagné dans ces séances, pour leur aimable participation et leurs constants témoignages d'amitié et de solidarité. Je saisis l'occasion pour réitérer nos remerciements à la Direction générale pour l'ensemble de l'organisation et des travaux, notamment au Secrétariat technique qui a permis de mettre à profit ces quelques jours que nous avons passés ensemble. Permettez-moi de souligner tout particulièrement le travail des secrétaires et des rédacteurs, qui nous ont habitués à recevoir, comme si de rien n'était du presque, quelques heures après la fin des séances, une version complète, textuelle, de tout ce qui s'était dit dans cette salle. Ils l'ont fait avec tant de naturel que nous sommes portés à méconnaître tous les efforts qui entrent en jeu. Je voudrais souligner également le travail des traducteurs qui ont dû suivre avec attention le cours des débats et non seulement traduire de l'anglais en espagnol ou l'inverse, mais être à l'affût aussi de toutes les expressions idiomatiques parfois très éloignées de la langue de Cervantès et sans doute aussi de la langue de Shakespeare. Je les remercie donc particulièrement de leurs

efforts car dans certaines circonstances il leur a fallu traduire même des gestes, ce qu'ils ont réussi à faire avec bonheur. Nos remerciements vont également au personnel préposé à la salle, très sympathique, qui nous a tenu compagnie ces jours-ci et à tous les fonctionnaires de l'IICA, qui ont collaboré avec nous bien au-delà de leurs fonctions propres. A tous ceux-là et aux délégués, qui ont participé aux séances en accordant toute leur attention, ainsi qu'aux observateurs, qui ont assisté aux séances avec assiduité et qui, entre les séances, ont apporté leurs idées et leur encouragement, merci beaucoup.

**DISCOURS D'OSCAR FONSECA, INGÉNIEUR AGRONOME ET
SOUS-MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE
DU COSTA RICA, À L'OCCASION DE LA CÉRÉMONIE DE CLÔTURE
DE LA QUATRIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DE L'IICA**

Messieurs les délégués,

Ce fut un véritable plaisir que de vous accueillir au Costa Rica et de partager quelques-unes de nos inquiétudes communes au sujet de l'avenir agro-pastoral de la région et au sujet de l'avenir d'un organisme aussi important que l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture.

Je n'entrerai pas dans les détails de nos relations avec l'IICA, puisque monsieur le Ministre, le jour de l'inauguration, a fait un exposé suffisamment complet et a bien exprimé notre sentiment pour ce qui est de nos activités et de nos attentes vis-à-vis du rôle futur de l'IICA. Je dirai la satisfaction que nous retirons des résultats de la réunion, notamment en ce qui concerne les efforts et d'instruments juridiques qui régleront son fonctionnement. En outre c'est avec grand plaisir que nous avons eu l'occasion d'apprécier les résultats d'une année de travaux, très intenses il va sans dire, et très satisfaisants — nous sommes unanimes à le dire — pour nos pays.

Bien que le délégué argentin ait déjà réitéré les remerciements qui suivent, je me permets de dire de façon explicite notre reconnaissance encore une fois à la Direction générale, à l'équipe qui nous a appuyés et qui a collaboré intensément pour faire en sorte que les objectifs de la présente réunion se réalisent de manière satisfaisante, ainsi qu'aux autorités responsables de la réunion. Plus précisément, au président, au rapporteur et au secrétaire technique qui ont joué un rôle clé en permettant aux débats de suivre leur cours normal et de se conformer aux objectifs que nous avons établis au préalable.

Messieurs les participants, je vous dis très sincèrement que ce fut un honneur pour nous de vous recevoir au Costa Rica.

**DISCOURS PRONONCÉ PAR RICARDO H. DAVILA, INGÉNIEUR
ET DÉLÉGUÉ DE LA RÉPUBLIQUE DE L'ÉQUATEUR, PRÉSIDENT
DE LA QUATRIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
À L'OCCASION DE LA CÉRÉMONIE DE CLÔTURE**

Monsieur Oscar Fonseca, ingénieur, sous-ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica,
Monsieur Francisco Morillo Andrade, directeur général de l'IICA,
Monsieur Quentin M. West, sous-directeur général de l'IICA,
Sous-directeurs généraux adjoints, directeurs et fonctionnaires de l'IICA,
Collègues délégués à la quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA,
Mesdames et messieurs,

Cette quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif de notre Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture occupe, depuis quelques jours, une place importante parmi les événements heureux qui me sont arrivés dernièrement.

Depuis que vous avez eu l'extrême gentillesse de confier au peuple et au gouvernement de mon pays, l'Équateur, que j'ai l'honneur de représenter, le mandat de présider la présente réunion, celle-ci a revêtu une double importance pour celui qui vous parle. Les expériences se sont succédé et le fait de prononcer le discours de clôture d'un événement aussi important est une circonstance pour laquelle nous n'étions pas préparés en arrivant ici. Je tenterai, dans le cadre d'une rapide synthèse, d'exposer quelques considérations sur l'importance et les répercussions possibles de cette semaine pendant laquelle nous avons travaillé en vue de faire progresser l'agriculture, pilier du développement des pays où nous vivons.

Les rapports dont nous avons pris connaissance nous montrent que l'Institut a élargi ses services de coopération technique sur le continent. Outre les réalisations importantes que sont le Projet d'éradication de la fièvre porcine à Haïti, les contributions directes faites au Brésil pour le renforcement de l'Entreprise brésilienne de recherches agro-pastorales — lesquelles ont des effets bénéfiques indiscutables sur le développement agricole de ce pays frère — et la coopération mise en oeuvre à l'échelle nationale au Mexique en matière de planification agricole, il y a d'autres actions qui, bien que moins vastes, forment un tissu de contributions de grande importance pour l'agriculture et le développement de nos pays. L'IICA appuie les expériences faites à Quimiag-Penipe, en Équateur, et travaille en collaboration avec nous dans cette importante région agricole. L'Institut a également manifesté sa présence, il y a quelques années, dans la ville australe de Valdivia, à 850 kilomètres au sud de la capitale chilienne, Santiago, en apportant sa coopération à diverses hautes activités d'éducation rurale et en contribuant à établir un nouveau programme d'études de troisième cycle en développement rural, lequel servira au perfectionnement des nouvelles générations de techniciens agricoles. Il s'est affirmé en Jamaïque et dans d'autres pays

antillais, en contribuant à la mise au point d'importants programmes de production alimentaire. L'Institut a également oeuvré dans les pays andins, en coopération à des cultures vitales pour la population de ces régions. A l'heure actuelle, l'IICA travaille de façon ardue, avec l'éminent gouvernement du Surinam, pour augmenter la production laitière dans ce pays. Les techniciens de l'IICA parcourent, avec leurs homologues nationaux, Santiago de los Caballeros, Asua et Bani République Dominicaine, ou encore les flancs du Volcan Irazu, dans ce beau Costa Rica, pour contribuer à la formation et au développement de formes coopératives de l'organisation paysanne.

Il nous a été agréable de constater que l'IICA exerce aujourd'hui plus d'un millier d'activités dans ses 29 pays membres, qu'il compte environ 1 000 fonctionnaires sur le continent, grâce auxquels nous avons à notre disposition immédiate un corps technique international avec une vaste gamme de spécialités dans le domaine du développement agricole et du bien-être rural. Nous avons noté également que l'infrastructure actuelle de l'Institut avait permis aux douze États observateurs et organismes de développement de mettre leurs ressources à profit dans nos pays, que l'IICA est présent, physiquement et techniquement, dans tous ses pays membres et, enfin, que l'Institut a consolidé sa position en tant qu'organisme spécialisé dans l'agriculture de notre continent.

L'IICA sort renforcé de cette quatrième réunion ordinaire de son Comité exécutif. Ses mandants, les pays membres, lui ont témoigné leur intérêt, leur confiance et leur appui. Au cours des débats, les distingués représentants ont montré le zèle avec lequel ils ont étudié les documents soumis à leur attention. En faisant de précieuses contributions et en améliorant les instruments consacrés au fonctionnement, nous permettons à l'Institut de croître sur le plan technique et de fournir aux différents pays une coopération qui sera de jour plus dynamique et efficace. L'amélioration des services, qui s'accompagne d'une plus grande appréciation de la part des bénéficiaires, contribue aussi à la motivation, toujours croissante, du personnel dirigeant et technique de l'Institution. Le personnel de l'IICA a reçu de nous une mission renouvelée: faire la meilleure utilisation possible des nouveaux outils que nous lui avons confiés.

Nous espérons et nous souhaitons que la coopération technique accordée aux différents pays continue d'augmenter, à la fois par le nombre des actions et en qualité, et par son caractère opportun. Cette réunion nous a permis, ce qui n'est pas moins important, de renouer de vieilles amitiés et d'en faire de nouvelles. Les échanges, qui sont l'une des raisons d'être de l'IICA, constituent sans aucun doute la base du panaméricanisme, cette possibilité de dialoguer et de partager des expériences, en vertu de laquelle il est permis de croire à la création de la Grande Patrie de Bolivar.

Permettez-moi maintenant de dire quelques mots au sujet de l'organisation de cette réunion. L'effort déployé par l'Institut pour rendre ces travaux possibles est énorme. Surtout en ce qui concerne le secrétariat de la réunion. Remettre la

documentation à temps, et traduite, aux délégués, c'est là une tâche qui exige le maximum du personnel responsable. Nous avons constaté que les chefs et le personnel ont dû travailler 24 heures par jour pour réaliser ces objectifs. Il faut donc remercier le Directeur général, le groupe de directeurs qui l'ont appuyé, le secrétariat technique de la réunion, le personnel qui jour après jour a préparé le matériel servant à nos travaux, le personnel du Bureau d'information publique qui a alimenté les médias du continent à l'aide de communiqués fidèles et opportuns sur les progrès réalisés par le Comité et, en général, tous ces fonctionnaires, depuis les plus importants jusqu'aux plus humbles, qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la réalisation des travaux confiés au Comité. La meilleure preuve de reconnaissance de la part du Comité, c'est, je crois, d'avoir consacré de nombreuses heures à ce personnel justement, en faisant des recommandations relatives aux règlements qui les touchent. Nous lui souhaitons ce qu'il y a de mieux, car il donne le meilleur de lui-même.

Au cours de cette réunion organisée par l'IICA, nous avons bien entendu compté sur la magnifique coopération du peuple et du gouvernement Costa Rica, pays où l'Institut a son siège social depuis sa fondation en 1942. Nous demandons à Monsieur Oscar Fonseca, ingénieur agronome et sous-ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, de transmettre à son Excellence le président de la République, don Luis Alberto Monge, les remerciements des participants pour les attentions, les égards, la coopération et l'amitié qu'il nous a témoignés. Nous, les délégués, savons d'expérience, ou avons constaté, le rôle que joue ce beau pays pacifique dans l'harmonie entre les nations d'Amérique latine et des Antilles, et cela étant, sommes fiers que le Bureau central de notre Institut continue de se trouver ici.

Enfin, je désire remercier les médias du Costa Rica et les agences internationales de nouvelles. Remercions également les journalistes qui ont contribué à révéler au public les travaux du présent Comité exécutif.

La notion de "Maison de l'Agriculture des Amériques" lancée par Monsieur le Directeur général dans son discours inaugural comme synonyme de l'IICA nous plaît, car elle reflète avec justesse le sentiment que nous avons en venant à cette réunion, dans cette Maison, en famille, entre amis, entre frères. Nous sommes tous membres d'une famille qui, dans les meilleures traditions, s'est fixé un but clair et précis dans la vie: travailler ensemble pour le développement agricole et le bien-être rural de notre continent.

Mesdames et messieurs, je déclare close cette quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture.

MERCI BEAUCOUP.



**VOLUMES DISPONIBLES DANS
LA SERIE DE DOCUMENTS OFFICIELS**

**Doc.
No.**

- 1 **Plan General del IICA
(1970 – español e inglés)**
- 2* **Comisión Asesora
(1970 – español e inglés)**
- 3* **Resoluciones del CIES sobre Desarrollo Rural
(1971 – español)**
- 4 **Undécima Reunión Anual de la Junta Directiva - San Salvador, El Salvador, 5 a 9 de mayo de 1972
(español e inglés)**
- 5 **Sexta Conferencia Interamericana de Agricultura -- Lima, Perú, 27 de mayo a 2 de junio de 1971
(español)**
- 6* **Duodécima Reunión Anual de la Junta Directiva – Santiago, Chile, 10 a 13 de mayo de 1973
(español e inglés)**
- 7 **Principales Resoluciones de la Junta Directiva – Washington, D.C.
Período: 1962-1972
(español e inglés)**
- 8 **Décimotercera Reunión Anual de la Junta Directiva – Caracas, Venezuela, 16 a 18 de mayo de 1974
(español e inglés)**
- 9* **Décimocuarta Reunión Anual de la Junta Directiva – Ottawa, Canadá, 6 a 9 de mayo de 1975
(español e inglés)**
- 10* **Implementación del Plan General del IICA. Elementos para su Análisis
(1976 español e inglés)**

* l:puisé

- 11 **Décimoquinta Reunión Anual de la Junta Directiva – Washington, D.C., 6 a 12 de mayo de 1976**
(español e inglés)
- 12* **Reglamento y Normas del Fondo Simón Bolívar**
(1977 – español e inglés)
- 13 **Décimosexta Reunión Anual de la Junta Directiva – Santo Domingo, República Dominicana, 11 a 19 de mayo de 1977**
(español e inglés)
- 14* **Séptima Conferencia Interamericana de Agricultura – Tegucigalpa, Honduras, 5 a 10 de setiembre de 1977**
(español e inglés)
- 15* **Plan Indicativo de Mediano Plazo. El IICA en los próximos Cinco Años**
(1977 – español e inglés)
- 16 **Decimoséptima Reunión Anual de la Junta Directiva – Asunción, Paraguay, 22 a 24 de mayo de 1978**
(español e inglés)
- 17* **Décimooctava Reunión Anual de la Junta Directiva – La Paz, Bolivia, 14 al 16 de mayo de 1979**
(español e inglés)
- 18 **Décimonovena Reunión Anual de la Junta Directiva – México, D.F., 22 al 26 de setiembre de 1980**
(español e inglés)
- 19 **Principales Resoluciones de la Junta Directiva – Washington, D.C., Período: 1973-1980**
(español e inglés)
- 20 **Primera Reunión Extraordinaria de la Junta Interamericana de Agricultura – San José, Costa Rica, 17 al 19 de febrero de 1981**
(español e inglés)
- 21 **Octava Conferencia Interamericana de Agricultura – Santiago, Chile, 6 a 11 de abril de 1981**
(español e inglés)

* Epuisé

- 22rev. Documents de Base: Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture Règlements de procédure du Conseil interaméricain de l'agriculture, du Comité exécutif et de la Direction générale (1984 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 23 Résolutions de l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles pertinentes à l'IICA (1984 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 24 Primera Reunión Ordinaria del Comité Ejecutivo y de la Junta Interamericana de Agricultura – San José, Costa Rica, 9 a 12 de junio de 1981, y Buenos Aires, Argentina, 7 a 13 de agosto de 1981, respectivamente (español e inglés)
- 25 Deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 12-17 septembre, 1983, et 25-26 octobre, 1982 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 26 Deuxième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – San José, Costa Rica, 27-29 octobre, 1982 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 27 Politiques générales de l'IICA (1982 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 28 Plan à moyen terme 1983-1987 (1982 – français, espagnol, anglais et portugais)
- 29 Deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – Kingston, Jamaïque, 24-28 octobre, 1983 (français, espagnol, anglais et portugais)
- 30 Quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif – San José, Costa Rica, 2-7 décembre, 1984 (français, espagnol, anglais et portugais)

N.B.: On peut se procurer un exemplaire de cette série en écrivant a:

**Direction de l'Information publique et de l'appui institutionnel
Bureau central de l'IICA
Apartado Postal 55
2200 Coronado
San José, Costa Rica**

Ce document a été édité et publié par la Direction de l'information publique et d'appui institutionnel de l'Institut Interaméricain de coopération pour l'Agriculture. Le texte original en espagnol de cette publication a été traduit par les services de traduction du Secrétariat d'Etat du Canada.

Achévé d'imprimer aux Presses de l'IICA, en avril 1985.

Tirage: 100 exemplaires.



INSTITUT INTERAMERICAIN DE COOPERATION POUR L'AGRICULTURE

L'Institut est l'organisme du système interaméricain spécialisé pour l'agriculture. Il fut établi par les gouvernements américains dans le but de stimuler, promouvoir et appuyer les efforts des Etats Membres, pour étendre leur développement agricole et parvenir au bien-être de la population rurale. L'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles, établi le 7 octobre 1942, fut réorganisé et prit le nom d'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture aux termes d'une Convention proposée à la signature des Etats Américains le 6 mars 1979, et qui entra en vigueur en décembre 1980.

Les Etats membres de l'IICA sont: Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, Equateur, El Salvador, Etats-Unis, Grenade, Guatemala, Guyane, Haiti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Sainte Lucie, Suriname, Trinidad et Tobago, Uruguay et Vénézuëla.

Observateurs permanents: Allemagne, Autriche, Belgique, Corée, Egypte, Espagne, France, Italie, Israël, Japon, Portugal et Pays-Bas.

L'adresse au Siège central est: Boîte postale 55, 2200 Coronado, San José, Costa Rica. Câble: IICASANJOSE. Téléx: 2144 IICA. Téléphone: 29-02-22.



